



RÉPONDRE AUX BESOINS DES
VICTIMES MASCULINES
DE
VIOLENCE CONJUGALE

CHRISTINE DROUIN
MARIO TRÉPANIÉ

AUTEUR-ES

Christine Drouin
Mario Trépanier

PARTENAIRES AU COMITÉ DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Chantale Daigneault, Le Pont du Suroît
Véronique Paquette, CAVAC Montérégie

MERCI À TOUS LES PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS ET À LA RÉFLEXION AYANT MENÉ À L'ÉLABORATION DES OUTILS CRÉÉS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
Centre d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées et leurs proches (CAAPA)
Centre communautaire multiservices Un coin chez-nous
Centre de crise et de prévention du suicide le Tournant
Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
Centre jeunesse de la Montérégie, bureau de Vaudreuil-Soulanges
CISSS-MO
Directeur des poursuites criminelles et pénales, bureau de Salaberry-de-Valleyfield
Direction des services professionnels correctionnels de la Montérégie Sud-Ouest
Hébergement La Passerelle
Sûreté du Québec, postes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Beauharnois-Salaberry

MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS QUI ONT EU LA GÉNÉROSITÉ DE PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE, DE MÊME QU'AUX INTERVENANT-ES DES ORGANISMES QUI ONT COLLABORÉ À LEUR RECRUTEMENT

AVIF
CAVAC Montérégie
CISSS-MO
Le Pont du Suroît
Via l'anse

CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA PAGE TITRE

Cloé Tremblay

PHOTO

Denis Laframboise

Ce projet a été possible grâce à une aide financière du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec.

Les opinions exprimées dans le présent rapport n'engagent que les auteur-es.

DÉPÔT LÉGAL

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

ISBN : 978-2-9817320-0-2

©VIA L'ANSE, avril 2018

Table des matières

Introduction	5
1. Ampleur du phénomène	7
1.1 Des conséquences importantes.....	8
1.2 Facteurs de protection et demandes d'aide.....	10
2. Stéréotypes sexuels	11
2.1 Demandes d'aide	11
3. Modèles d'analyse et mesures sociales	14
3.1 Mesures sociales.....	14
3.2 Judiciarisation	15
3.3 Évolution des sensibilités	16
3.4 À quoi peut-on attribuer la violence subie par les hommes?	16
3.5 Approche multifactorielle.....	17
4. Victimisation secondaire	20
4.1 Consultations dans les services de santé et les services sociaux	20
4.2 Interventions policières	21
5. Diversité des dynamiques de violence	22
5.1 Violences mutuelles	22
5.2 Agressions défensives	24
6. Instrumentalisation des services judiciaires et administratifs	25
7. L'aide aux victimes masculines	28
8. Méthodologie	30
8.1 Déroulement de l'étude	30
8.2 Analyse des résultats.....	30
8.3 Limites de l'étude.....	31
8.4 Profil des participants.....	32
9. Expériences de violence	33
9.1 Formes de violence conjugale.....	33
9.2 Dynamiques de violence observées.....	36
9.3 Conséquences de la violence subie	37
10. Parcours d'utilisation des services	41
10.1 Dévoilement de la violence conjugale subie	41

10.2	Motifs de la demande d'aide	42
10.3	Parcours d'utilisation des services	43
10.4	Appréciation des services	44
10.5	Recommandations des participants	46
11.	Discussion	48
11.1	Les besoins mentionnés.....	48
11.2	Regard sur le poids des stéréotypes	51
11.3	Diversité des dynamiques.....	52
12.	Mesures d'aide et de protection	54
12.1	Politiques sociales.....	54
12.2	Activités de sensibilisation et de prévention primaire et secondaire	54
12.3	Activités de formation	55
12.4	Aide psychosociale.....	55
12.3	Protection des droits.....	55
13.	Détection, analyse et orientation	57
13.1	Consultations pour des motifs associés.....	57
13.2	Services d'urgence	58
13.3	Outils	58
13.4	Synthèse des contenus	59
14.	Orientations futures pour la recherche.....	61
	Conclusion	62
	Références.....	64
	Annexes	
	ANNEXE I : Glossaire	75
	ANNEXE II : Outils.....	79
	Liste des figures	
	Figure 13.1 Violence subie et violence agie.....	60

Introduction

Les victimes masculines de violence conjugale sont généralement invisibles. Lorsqu'elles sont représentées socialement, c'est souvent sous l'angle du ridicule. On interprète implicitement les abus subis comme l'expression de leur propre incompetence à s'imposer, à mettre des limites et à faire valoir leurs droits. Marginalisées par rapport à la représentation stéréotypée des genres, laquelle fait apparaître les hommes comme étant en mesure d'encaisser les coups et de se défendre, les victimes masculines le sont aussi par rapport à la représentation qu'on se fait généralement de la violence conjugale, axée sur la représentation dichotomique hommes-agresseurs/femmes-victimes.

Ces représentations ont un impact sur l'aide offerte dans les réseaux formels, où il apparaît que les intervenant-es ne disposent pas toujours des outils nécessaires à l'identification des situations de violence, ni des moyens leur permettant de répondre adéquatement aux besoins d'aide et de protection des hommes victimes de violence conjugale (Shuler, 2010). Les études indiquent pourtant que la violence conjugale subie par les hommes n'est négligeable, ni en termes de nombre de personnes affectées (Dim, 2017), ni en termes de conséquences (Randle et Graham, 2011).

Il est donc apparu nécessaire de mieux outiller les intervenant-es concerné-es par la problématique et ce, tant en matière judiciaire que dans le domaine de la santé et des services sociaux.

À cette fin, une recension des travaux de recherche portant sur le phénomène de la violence conjugale subie par les hommes a été effectuée. Ce travail a porté à la fois sur les travaux de recherche ayant traité directement de la question des victimes masculines et sur les travaux ayant abordé plus largement la question des enjeux associés à l'intervention en matière de violence conjugale.

Il est également apparu utile de documenter les moyens utilisés par les victimes afin de faire face aux difficultés découlant de la violence subie. À cette fin, des entrevues ont été menées auprès d'hommes ayant subi de la violence conjugale. Une attention spécifique a été portée aux facteurs qui leur ont semblé être les plus utiles, de même qu'aux facteurs qui ont semblé leur avoir nuit.

Dans le but de faire la synthèse des informations recueillies sous une forme qui puisse être utile aux principaux dispensateurs de services en matière de violence conjugale, il est également apparu judicieux de travailler en collaboration avec des acteurs clefs des différentes organisations concernées, de manière à déterminer quelles connaissances étaient les plus utiles et quels étaient les moyens de transmission de ces connaissances les mieux appropriés aux divers milieux.

Dans le présent rapport, on s'intéressera tout d'abord à l'ampleur du phénomène et à ses conséquences. Les enquêtes menées auprès de victimes masculines de violence conjugale et celles portant sur des échantillons représentatifs de la population fournissent des données qui permettent

de présenter une estimation des agressions subies et des impacts qui en découlent. On s'intéressera ensuite à l'influence des stéréotypes sexuels sur la capacité à reconnaître le phénomène de la victimisation des hommes. Quelques auteur-es ont mené, en ce sens, des analyses qui suscitent la réflexion sur les enjeux spécifiquement liés à l'étude des victimes masculines de violence conjugale. On portera aussi un regard sur les modèles d'analyse de la problématique, en s'intéressant tout particulièrement à leur capacité à intégrer, ou non, la question de la victimisation des hommes. On observera également les variables permettant d'estimer les besoins différenciés des personnes et d'apprécier ainsi la complexité de la problématique. La littérature à cet égard permet d'identifier un certain nombre d'éléments s'étant révélés particulièrement utiles aux intervenant-es des divers réseaux impliqués afin d'estimer les situations et d'ajuster les actions à la diversité des cas.

Par la suite, les résultats d'entrevues menées auprès de 20 hommes ayant subi de la violence conjugale seront présentés. L'approche retenue visait à observer leurs points de vue sur les difficultés associées à la violence subie et sur les facteurs qui leur ont été utiles en termes de recherche d'aide et de solutions. Après une discussion des résultats, les éléments retenus comme étant les plus significatifs, de manière à faciliter, dans les divers réseaux impliqués, l'aide aux victimes masculines, seront présentés.

Chapitre 1

Ampleur du phénomène

L'Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG) (Statistique Canada, 2014) permet d'estimer la prévalence des comportements d'agression dans la population canadienne. L'ESG sur la victimisation est quinquennale. Elle est réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de Canadiennes et de Canadiens âgés de 15 ans et plus à propos de leurs expériences de victimisation criminelle (déclarées ou non aux services de police), comprenant la violence conjugale. Elle comporte également des questions sur les agressions verbales, la violence économique et les comportements de contrôle, de même que sur les impacts des agressions chez les victimes. L'Enquête est réalisée par téléphone. En 2014, 33 127 personnes y ont répondu.

L'ESG a permis d'estimer que 418 000 hommes ont été victimes de violence conjugale au Canada, sur une période de cinq ans. Les agressions physiques ont notamment affecté 246 000 hommes (Statistique Canada, 2014). L'ESG ne fournit pas de résultats spécifiques au Québec pour chacun des items à l'étude. Elle fournit cependant des données générales sur le nombre de personnes ayant déclaré avoir subi de la violence dans chaque province, ce qui permet de constater que les données, pour le Québec, sont très près de la moyenne canadienne. Considérant qu'en 2017, la population québécoise était de 8 394 000/36 608 100, on peut estimer que les données pour le Québec représentent approximativement 22,9 % de celles recensées pour le Canada, permettant, dans le cas présent, d'estimer à 95 000 le nombre d'hommes ayant été victimes de violence conjugale au Québec (dont 55 000 victimes de violence physique) sur une période de cinq ans.

Le nombre d'hommes aux prises avec des comportements de contrôle de la part de leur partenaire est élevé. Parmi les personnes se déclarant en couple au moment de l'enquête, 366 000 hommes ont notamment rapporté s'être vus interdire de communiquer avec des personnes de l'autre sexe (soit, pour le Québec, 84 000 hommes) et 195 000 hommes ont rapporté chez leur partenaire des comportements visant à limiter leurs contacts avec des membres de leur famille ou des amis (pour le Québec, 45 000 hommes). Par ailleurs, l'ESG a permis d'estimer que 233 000 hommes se sont vus rabaissés et traités de noms par leur partenaire (Dim, 2017) (53 000 hommes, pour le Québec).

Les données de l'ESG ont aussi permis d'estimer qu'environ 82 000 hommes avaient subi des agressions physiques dans un contexte où ils subissaient concurremment un nombre élevé de comportements de contrôle¹ (Dim, 2017) (soit, pour le Québec, 19 000 hommes). L'ESG a aussi permis d'estimer que 20 000 hommes ont subi des agressions très sévères (ont été battus, étranglés,

¹ Estimé à partir du nombre de personnes qui déclaraient à la fois des agressions physiques et trois formes ou plus de contrôle et de violence psychologique et économique, conformément à l'idée selon laquelle l'association entre l'usage de violence physique et le nombre élevé de comportements de contrôle est un indicateur de la sévérité de la violence conjugale (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014).

menacés ou blessés avec un couteau ou une arme à feu) (Dim, 2017) (soit, pour le Québec, 4 600 hommes).

1.1 Des conséquences importantes

Les conséquences de la violence sont importantes. En plus des impacts évidents sur le niveau de satisfaction conjugale, la violence conjugale a des impacts sur les relations sociales, le travail et la santé mentale. Le stress chronique engendré par l'exposition à la violence peut aussi avoir des effets sur la santé physique (affaiblissement du système immunitaire, cancer, hypertension, problèmes cardiaques, asthme, problèmes gastro-intestinaux, obésité, arthrite, insomnie, diabète) (Santé Canada, 2016). Le fait de subir des comportements violents de la part d'un ou d'une partenaire a aussi des conséquences sur les comportements des victimes, notamment en ce qui a trait à l'abus de substance et à la toxicomanie (Santé Canada, 2016), de même que sur leur propre usage de violence (Langhinrichsen-Rohling, Misra, Selwyn et Rohling, 2012; O'Leary, Tintle et Bromet, 2014).

La nature des impacts de la violence subie ne diffère pas selon qu'on soit une femme ou un homme (Corbally, 2011; Randle et Graham, 2011). Tel qu'observé dans le Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada en 2016, « lorsque la santé des hommes est touchée par la violence perpétrée par un partenaire intime, les effets sont en grande partie les mêmes types de maladies et d'affections que vivent les femmes » (Santé Canada, 2016 : 16).

L'ESG a permis de documenter quantitativement certaines conséquences liées aux agressions entre conjoint-es et ex-conjoint-es. En ce qui a trait aux agressions physiques, 69 % des victimes masculines ont déclaré avoir subi des ecchymoses et 76 % ont déclaré des blessures telles que des coupures, des égratignures et des brûlures (Statistique Canada, 2014).

Les conséquences d'ordre psychologique chez les victimes masculines sont importantes et comprennent les symptômes dépressifs, l'anxiété, le stress, la somatisation, l'hostilité et les idéations suicidaires (Allen-Collinson, 2009; George et Yarwood, 2004; Hogan, 2016; Leisring, 2011; Randle et Graham, 2011). Plus spécifiquement, l'ESG a permis d'observer que 9 % des victimes masculines ont rapporté trois indices ou plus parmi les symptômes liés au trouble de stress post-traumatique (Statistique Canada, 2014)² (représentant, pour le Québec, environ 8 000 hommes). L'ESG a permis d'estimer que sur une période de cinq ans, 25 % des victimes masculines de violence conjugale ont aussi dû suspendre temporairement leurs activités habituelles comme le travail ou les études en raison de la violence subie (Statistique Canada, 2014).

² Dans l'ESG de 2014, on a demandé aux victimes si, durant le mois précédent, elles avaient présenté les symptômes suivants en raison de la violence subie : « 1. Avez-vous eu des cauchemars à ce sujet ou vous y avez pensé même si vous ne le vouliez pas? 2. Avez-vous essayé de ne pas y penser et vous avez tout fait pour éviter les situations qui vous y font penser? 3. Étiez-vous sur vos gardes et attentif ou vous sursautiez facilement? 4. Vous sentiez-vous engourdi, ou détaché des autres, des activités ou de ce qui vous entoure? » (Statistique Canada, 2014).

Rappelons également que les enfants sont souvent les victimes indirectes de la violence conjugale. Chez les enfants, l'exposition aux violences conjugales et familiales influe sur l'apprentissage, la mémoire, la capacité à résoudre des problèmes, l'attention et les résultats scolaires (Santé Canada, 2016). Elle peut aussi avoir des impacts à long terme, notamment sur les risques de reproduction de la violence conjugale (Kwong, Bartholomew, Henderson et Trinke, 2003).

Dans une recherche menée auprès de 112 jeunes âgés entre 13 et 18 ans (63 filles et 49 garçons) exposés à la violence conjugale, Moretti, Obsuth, Odgers et Reebye (2006) ont observé que ceux-ci présentaient plusieurs indices de stress post-traumatique et ce, indépendamment du genre du parent victime. Le tiers des jeunes exposés (46 % des filles et 22 % des garçons) présentaient un nombre de symptômes de stress post-traumatique équivalant à un diagnostic clinique. Incidemment, 60 % des jeunes exposés à la violence conjugale étaient aussi victimes d'agressions physiques de la part de leur mère ou de leur père. L'enquête de l'ISQ sur la santé mentale et l'adaptation sociale des jeunes du secondaire (2012) a aussi démontré clairement l'association entre l'exposition à la violence conjugale et les mauvais traitements. Les enfants qui sont témoins, directement ou indirectement, de manifestations de violence verbale entre conjoints subissent significativement plus d'agressions directes que les autres enfants, en particulier, des comportements de violence physique sévère (11 % c. 3,9 %).

De nombreux facteurs semblent liés au maintien des relations conjugales où des hommes subissent des agressions : attachement, manque d'alternatives, difficulté à identifier et à reconnaître la violence, volonté de maintenir la famille intacte, besoin de protéger les enfants (et peur de perdre le contact avec ceux-ci), manque de ressources financières et rareté des ressources d'aide (Couto, 2014; Douglas et Hines, 2011). Dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 302 hommes victimes de violence conjugale, Hines et Douglas (2010) ont observé que parmi les 189 hommes de leur étude qui étaient toujours en couple, 94,2 % rapportaient avoir sérieusement considéré la rupture. Interrogés sur les motivations à demeurer en couple, les hommes ont principalement mentionné l'importance de leur engagement par rapport à la famille, à la partenaire et aux enfants. Ils mentionnaient également le sentiment d'amour pour la conjointe et la crainte de perdre le contact avec les enfants. Par ailleurs, plus de la moitié des hommes disaient que l'espoir d'un changement chez la conjointe représentait aussi un facteur de motivation à demeurer en couple. Plusieurs affirmaient également ne pas avoir les moyens financiers nécessaires. Environ 25% des hommes affirmaient, par ailleurs, que la conjointe avait menacé de se suicider en cas de rupture.

Dans le cadre d'entrevues qualitatives réalisées auprès de 23 victimes masculines de violence conjugale, Hogan (2016) observait que les menaces de la conjointe à l'effet d'empêcher le père de maintenir le lien avec les enfants jouaient un rôle important dans la décision de ne pas rompre la relation conjugale. L'enquête de George et Yarwood (2004) menée auprès de 100 victimes masculines de violence conjugale a permis d'observer que, suite à une rupture, c'est près de la moitié

des hommes qui rapportaient chez leur ex-partenaire des comportements hostiles à tout contact de leur part avec les enfants.

De façon générale, dans bien des cas de violence conjugale, la rupture ne met pas fin aux comportements d'agression (Dugal, 2001). Selon l'ESG, près de la moitié (49 %) des victimes de violence conjugale ayant affirmé avoir subi de la violence après leur rupture ont indiqué que la gravité de la violence subie avait augmenté après la séparation (Statistique Canada, 2014). L'enquête précise que les femmes et les hommes étaient tout aussi susceptibles de déclarer cette escalade de violence après la rupture de leur union.

1.2 Facteurs de protection et demandes d'aide

Hines et Douglas (2010) ont observé que les réactions immédiates les plus souvent rapportées par les victimes masculines lors des agressions étaient la fuite (quitter les lieux) (85,4 %), les cris et les jurons (62,8 %) et l'appel à un ami ou à un membre de la famille (45,3 %). George et Yarwood (2004) ont observé, pour leur part, que les moyens les plus souvent rapportés étaient les tentatives d'apaisement, le retrait des lieux, les agressions de type défensif (tenter de retenir, repousser la partenaire) et l'abstention de toute réaction. À plus long terme, les hommes rapportaient le fait de marcher constamment sur des œufs (82 %) et de tenter d'éviter de déplaire (71 %) (George et Yarwood, 2004). Dans une recherche menée auprès d'une population étudiante, Watson et al. (2001) ont observé que les stratégies post-agression les plus communes, chez les victimes masculines de violence conjugale, étaient la recherche d'aide et la rupture (ou la menace de rupture).

L'ESG a permis d'observer que 46 % des victimes masculines de violence conjugale en ont parlé à un membre de leur famille et que 40 % en ont parlé à des amis ou des voisins (Statistique Canada, 2014). L'ESG a aussi démontré que 20 % des victimes masculines de violence conjugale se sont adressées à des services d'aide formels, en particulier auprès d'un intervenant, d'un psychologue ou d'un travailleur social (17 %) (Statistique Canada, 2014). L'Enquête ne permet cependant pas de savoir quels services leur ont été offerts suite aux demandes formulées. Par ailleurs, selon les données de l'ESG, 24 % des victimes masculines ont vu les incidents de violence portés à l'attention de la police (Statistique Canada, 2014). Ici encore, les données ne permettent pas de déterminer quelles mesures ont été prises suite aux interventions. Par ailleurs, on observe que les victimes masculines de violence conjugale ont moins tendance que les victimes féminines à dévoiler les expériences de victimisation et à recourir aux services d'aide (Statistique Canada, 2014). Plusieurs recherches ont également permis d'observer que lorsqu'ils le font, les risques de victimisation secondaire sont importants : les victimes masculines ne sont souvent pas prises au sérieux et elles risquent également d'être blâmées pour les agressions qu'elles ont subies (Cook, 2009; George et Yarwood, 2004; Hines et Douglas, 2010; Tsui, 2014). Dutton et White (2013) ont aussi fait le constat que les enfants dont le père est victime de violence conjugale ne bénéficient généralement pas des mêmes mesures de protection sociale que les enfants dont la mère est victime.

Chapitre 2

Stéréotypes sexuels

Les stéréotypes sexuels constituent un ensemble d'idées préconçues quant aux rôles et aux comportements que les femmes et les hommes devraient adopter. Ainsi, aux rôles de pourvoyeur et de protecteur attribués à la masculinité sont associées des attitudes et des habiletés liées à la force, la combativité, l'indépendance et la capacité à cacher les émotions associées à la vulnérabilité (Pollack, 2001). Tout écart face à ces normes, censées conférer une position dominante aux hommes dans la société (Connel, 2014), augmente les risques de réprobation sociale et d'humiliation. Le phénomène de la victimisation masculine apparaît, à cet égard, comme une forme d'écart par rapport aux rôles et aux comportements attribués aux genres.

Shuler (2010) a observé que les stéréotypes de genre induisent plusieurs préjugés en ce qui a trait à la violence conjugale subie par les hommes. On présume notamment que les hommes ne souffrent pas des agressions, qu'ils ne craignent pas la violence et que les impacts des agressions subies n'entraînent pas d'abus de pouvoir. Les recherches réalisées auprès de victimes masculines de violence conjugale ne permettent cependant pas de valider ces assertions (Allen-Collinson, 2009; Corbally, 2011; Randle et Graham, 2011; Tilbrook, Alla et Dear, 2010).

Les recherches ont clairement démontré que les impacts de la violence conjugale sur les hommes sont importants et peuvent être très sévères (Santé Canada, 2016; Statistique Canada, 2014). Par ailleurs, les hommes semblent être tout aussi susceptibles que les femmes de subir des agressions dans un contexte où les comportements de contrôle à leur endroit sont nombreux (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014). Les divers contextes entourant la victimisation ne semblent d'ailleurs pas différer de façon significative entre les femmes et les hommes, pas plus que ne diffèrent les facteurs associés aux risques de violence conjugale (Cho, 2012; Elmquist et al., 2014; Felson et Messner, 2000; Felson et Outlaw, 2007; Langhinrichsen-Rohling, et al., 2012; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001; Shorey et al., 2012; Shorey, Febres, Brasfield et Stuart, 2012).

2.1 Demandes d'aide

Les stéréotypes de genre influencent les stratégies de demande d'aide. La littérature portant sur la question de la demande d'aide des hommes indique que conformément aux normes identitaires de genre, la honte liée à l'aveu d'impuissance à s'en sortir seul constitue une limite à l'expression des demandes d'aide (Dulac, 2011). La crainte de paraître faible, vulnérable et en détresse agit de la même manière. Roy, Cazale et Tremblay (2015) parlent d'un « biais optimiste » des hommes face à leur santé et à leur bien-être. Nombre d'hommes tendent ainsi à ne pas se percevoir à risque; ils estiment ne pas avoir besoin d'aide pour régler leurs problèmes; ils croient que les problèmes vont disparaître d'eux-mêmes. Conséquemment, ils attendent souvent que les difficultés deviennent particulièrement importantes avant de consulter.

La capacité à identifier la violence subie est aussi influencée par les stéréotypes sexuels. Comme l'observe Couto, « l'apprentissage d'un code de la masculinité qui les pousse à se montrer forts, stoïques, indépendants et toujours en contrôle » pourrait « amener les hommes à minimiser, voire à nier les conséquences de la violence conjugale qu'ils subissent » (Couto, 2014 : 57). Cette dimension peut, incidemment, être amplifiée par d'autres stéréotypes liés aux identités sociales, notamment en ce qui a trait à l'orientation sexuelle, l'homophobie induisant alors un risque supplémentaire d'isolement (Evans, Frank, Oliffe, and Gregory, 2011).

Dans une étude réalisée auprès de 28 victimes masculines de violence conjugale, Tilbrook, Alla et Dear (2010) ont observé que les hommes reconnaissent rarement les comportements d'agression exercés à leur endroit comme une forme d'abus. Ils en minimisent également les impacts. Incidemment, cette difficulté a aussi été observée chez les hommes auteurs de violence conjugale. Anderson et Umberson (2001) ont ainsi observé chez les participants masculins à des programmes destinés aux conjoints usant de violence une forte tendance à minimiser la sévérité des agressions qu'ils avaient eux-mêmes subies et à nier la peur ayant pu en découler, y compris dans les cas d'agressions sévères comportant des agressions ou des menaces armées.

Cette difficulté à reconnaître les agressions subies a également été observée dans les enquêtes populationnelles. Ainsi, dans l'enquête de l'ISQ (2012) sur la santé mentale et l'adaptation sociale des jeunes du secondaire (63 196 répondant-es), 19,2 % des filles ont déclaré avoir usé de violence physique dans leurs relations amoureuses alors que seulement 13,3 % des garçons déclaraient en avoir subi. Ces résultats, observés ailleurs (Straus, 2011), suggèrent que les garçons semblent avoir tendance à sous-déclarer les actes de violence subis — ou que les filles aient tendance à sur-rapporter les agressions agies (ISQ, 2012). Incidemment, les garçons semblent également être portés à sous-déclarer les agressions agies. Dans la même enquête (ISQ, 2013), toujours en ce qui concerne les agressions physiques, 11,0 % des filles déclaraient en avoir subies tandis que 5,6 % des garçons déclaraient en avoir exercées.

Selon Godbout, Dutton, Lussier et Sabourin (2009), les différences observées dans la manière de rapporter les agressions seraient le reflet des stéréotypes sexuels, lesquels font en sorte que les femmes assument davantage la responsabilité des difficultés relationnelles et reconnaissent mieux les agressions. Felson et Feld (2009) suggèrent que les différences entre les femmes et les hommes dans la façon de rapporter les agressions pourraient aussi être liées au fait que l'usage de violence, chez les hommes, envers les femmes, est l'objet d'une plus grande réprobation sociale.

Les hommes auraient aussi de la difficulté à identifier les répercussions psychologiques de la violence subie (Corbally, 2011). Ce phénomène ne semble d'ailleurs pas être exclusif à la problématique de la violence conjugale. La sous-représentation des hommes au niveau des problèmes recensés de santé mentale, telle que constatée dans les enquêtes populationnelles et dans les études cliniques, serait ainsi moins le reflet de différences objectives que de la plus grande résistance des hommes à avouer qu'ils sont aux prises avec des difficultés psychologiques (Dulac, 2001). À titre d'exemple, on a observé que dans la population générale, le nombre de cas de stress

post-traumatique apparaît être près de deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes et ce, bien que le risque d'exposition à un événement de nature traumatique soit considéré comme étant un peu plus élevé chez les hommes que chez les femmes (Institut universitaire en santé mentale de Montréal, 2016).

De manière générale, les hommes sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à bénéficier des services psychosociaux généraux au Québec (34 % en 2012-2013) (Gouvernement du Québec, 2017). Astbury (1999) soutient que la socialisation de genre joue un rôle dans le choix de rechercher, ou non, une aide professionnelle, et ce, en fonction du degré de stigmatisation attribué aux différents troubles, selon le genre. Dans la mesure où il semble être particulièrement honteux pour un homme de reconnaître avoir subi de la violence conjugale, il n'est pas étonnant de constater que les demandes d'aide demeurent relativement peu élevées (Shuler, 2010).

Les normes identitaires de genre limitent également la capacité des réseaux d'aide formelle à répondre aux demandes des hommes (Galdas, Cheater et Marshall, 2005). On a observé ce phénomène dans l'étude de diverses problématiques, notamment en ce qui a trait à la dépression (Chuick et al., 2009) et aux expériences d'abus (Tsui, Cheung et Leung, 2010). Ce même phénomène limiterait la capacité des réseaux d'aide à répondre aux besoins des victimes masculines de violence (Eckstein, 2010; Shuler, 2010).

Les hommes ont généralement moins tendance à déclarer les actes criminels aux services de police que les femmes, phénomène également observé en matière de violence conjugale (Barkhuizen, 2015). Ici encore, les stéréotypes sexuels semblent contribuer à limiter les demandes d'aide, notamment en lien avec la crainte du jugement. Dans une recherche menée auprès de 372 victimes masculines de violence conjugale aux Pays-Bas, il est apparu que la crainte de ne pas être pris au sérieux (49 %), l'impression que la police ne pourrait rien faire (35 %) et la honte (31 %) étaient les principaux facteurs évoqués à l'effet de ne pas faire appel aux services de police (Drijber, Reijnders et Ceelen, 2013).

En résumé, l'influence des stéréotypes sexuels semble agir de manière à limiter l'identification de la violence subie et la recherche d'aide chez les victimes masculines de violence conjugale. Ce facteur joue également un rôle en ce qui a trait à la façon d'exprimer la détresse associée aux expériences de violence. Ces représentations semblent aussi faire en sorte que les réseaux d'aide ont de la difficulté à identifier la violence subie chez les hommes et à répondre à leurs besoins.

Chapitre 3

Modèles d'analyse et mesures sociales

Historiquement, la violence conjugale a émergé comme problématique sociale dans les années 80 et 90, dans une perspective axée sur la violence faite aux femmes (Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux, et Turcotte, 2010). L'incidence élevée de la victimisation chez les hommes demeurait alors un phénomène assez peu documenté.

Bien que reconnaissant l'existence de victimes masculines, la politique québécoise en matière de violence conjugale, adoptée en 1995, définit la problématique exclusivement sous l'angle de la « discrimination systémique » envers les femmes. On y représente la violence conjugale comme un moyen spécifique de perpétuer « la subordination des femmes » (Gouvernement du Québec, 1995 : 22). Le cadre d'analyse de la Politique identifie « les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes » comme l'unique « source » de la violence conjugale, ne laissant ainsi aucune place à l'explication du phénomène de la victimisation masculine (Gouvernement du Québec, 1995 : 22). Conséquemment, les mesures sociales découlant de la Politique ont été élaborées en posant le genre comme facteur déterminant en matière de services :

« L'intervention doit, d'une part, soutenir les femmes dans leur démarche visant à reprendre le contrôle de leur vie et, d'autre part, responsabiliser les conjoints violents et les amener à changer leur comportement. » (Gouvernement du Québec, 1995 : 73)

3.1 Mesures sociales

Les activités de sensibilisation et de prévention primaire découlant de cette représentation de la problématique n'ont que rarement permis d'inclure le phénomène de la victimisation des hommes, d'autant que la problématique est posée comme une manifestation de l'oppression des femmes (Corbally, 2011). S'inscrivant dans la même perspective, les représentations de la violence conjugale recensées dans les divers outils de sensibilisation en ligne ne traitent généralement pas de la violence subie chez les hommes (Vernon, 2017).

Les programmes de formation destinés aux personnes appelées à intervenir dans les cas de violence conjugale ne traitent pas davantage de la question de la victimisation des hommes. Tsui (2014) a observé que les représentations stéréotypées et les biais de genre teintent fortement les contenus des programmes de formation et ne permettent pas de bien préparer les intervenant-es aux problèmes rencontrés par les victimes masculines de violence conjugale.

Bien qu'il existe de nombreux outils de détection de la violence conjugale (Basile et al., 2007), très peu semblent avoir été conçus pour estimer la violence subie par les hommes. Dans la recension des outils d'estimation de la violence conjugale publiée en 2010 par l'INSPQ, on observait que seulement deux outils étaient disponibles en français et que dans les deux cas, ces outils avaient été

conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des intervenant-es œuvrant auprès des victimes féminines. Les outils s'inscrivaient dans une perspective posant exclusivement le problème de la violence conjugale sous l'angle de la violence unilatérale exercée par des hommes envers des femmes (Protocole de dépistage systématique de la violence conjugale du CLSC St-Hubert; The Woman Abuse Screening Tool (WAST)).

On observe la même disparité dans l'offre de services spécialisés en matière de violence conjugale au Québec. On compte ainsi plus d'une centaine de ressources d'aide et d'hébergement destinées aux victimes féminines de violence conjugale alors qu'il n'existe aucune ressource similaire à l'attention des victimes masculines (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Incidemment, le modèle d'analyse ne permet pas davantage d'inclure les conjoint-es de même sexe, où l'incidence de la violence conjugale demeure, par ailleurs, significativement plus élevée qu'entre partenaires hétérosexuel-les (Hogan, 2016; Statistique Canada, 2014).

3.2 Judiciarisation

Conformément au cadre d'analyse, la représentation « genrée » de la violence conjugale joue un rôle significatif en matière d'accès à la justice, les hommes n'étant généralement pas incités à recourir aux services de police pour obtenir de l'aide (Carney, Buttell et Dutton, 2007). On observe conséquemment que les victimes masculines de violence conjugale sont proportionnellement moins nombreuses que les victimes féminines à faire appel aux services de police (Statistique Canada, 2014). De plus, le traitement des cas semble aussi être influencé par le genre. Dans une recherche portant sur près de 3 000 cas d'intervention policière en matière de violence conjugale dans une ville canadienne de taille moyenne (non identifiée nommément dans la recherche), Millar et Brown (2010) ont observé que le pourcentage d'arrestations dans les situations n'ayant pas occasionné de blessures physiques était de 52 % chez les hommes et de 1 % chez les femmes. Dans le cas de blessures mineures, la proportion était de 81 % chez les hommes et de 23 % chez les femmes.

Rappelons qu'en matière de violence conjugale, la victime ne doit pas nécessairement porter plainte pour qu'un rapport d'événement soit fait et que l'infraction soit enregistrée. Un-e policier-e peut agir à titre de plaignant, sans le consentement de la victime (Boivin et Ouellet, 2013). La judiciarisation systématique des cas signalés à la police ne semble cependant pas être appliquée lorsqu'il s'agit de victimes masculines (Felson, 2010).

Basile (2005) a également observé que lorsque des plaintes sont retenues, les victimes masculines ne bénéficient généralement pas des mêmes mesures de protection que les victimes féminines, en lien avec le même type d'offense. McKimmie et al. (2012) ont observé que dans les cas de violence unidirectionnelle féminine, les policiers avaient tendance, soit à expulser le conjoint masculin du logement, soit à accuser les deux partenaires, soit à accuser le conjoint masculin seulement. Dans l'enquête de George et Yarwood (2004), il est apparu que 21 % des victimes masculines ont été elles-mêmes accusées lors d'interventions policières, alors que leur partenaire

ne l'avait été que dans 3 % des cas. Il n'est donc pas surprenant de constater que, selon les données de l'ESG sur la victimisation, 25 % des victimes masculines de violence conjugale aient déclaré avoir été « très insatisfaites » de la manière dont la police avait géré la situation (Statistique Canada, 2014).

3.3 Évolution des sensibilités

La préoccupation à l'endroit des victimes masculines est un phénomène grandissant (Couto, 2014; Tilbrook, Alla et Dear, 2010). Ainsi, pour la première fois, en 2012, le Secrétariat à la condition féminine produisait une brochure à l'intention des hommes subissant de la violence conjugale et de leurs proches. On peut y lire notamment :

« Les préjugés sont tenaces. Dans notre société, les hommes doivent encore se montrer indépendants, forts, rudes et autonomes. Les hommes victimes de violence conjugale peuvent se considérer comme des sous-hommes parce qu'ils ne correspondent pas à ces stéréotypes. Le poids des préjugés les amène alors à se sentir ridiculisés et marginalisés, ce qui les empêche de demander de l'aide. Plus la victime est isolée, plus la conjointe peut exercer sa violence. Faites preuve d'ouverture et n'écartez surtout pas la victime de votre vie. » (Gouvernement du Québec, 2012)

L'intérêt croissant pour la question de la violence subie par les hommes est observé également au sein des ressources destinées aux conjoints ayant des comportements violents, lesquelles indiquent être de plus en plus sollicitées afin d'intervenir auprès de cette clientèle (à cœur d'homme, 2016).

En matière judiciaire, le nombre de plaintes à l'endroit de femmes auteures de violence conjugale est également en progression. Selon les données de la Sécurité publique (2016), alors qu'en 2005, on dénombrait 2 873 auteures présumées d'actes criminels dans un contexte de violence conjugale au Québec, les données de 2014 faisaient état de 4 030 auteures présumées. L'écart entre les sexes s'est également réduit au fil du temps (les femmes étaient les auteures présumées dans 16,4 % des cas en 2005 et elles l'étaient dans 21,5 % en 2014).

3.4 À quoi peut-on attribuer la violence subie par les hommes?

En posant la violence conjugale uniquement comme le résultat de choix individuels s'appuyant sur « les doctrines, les dogmes et les cultes » qui « perpétuent (...) la subordination des femmes » (Gouvernement du Québec, 1995 : 22), le modèle d'analyse adopté dans la Politique en matière de violence conjugale laisse entendre que les agressions subies par les hommes pourraient avoir des causes différentes de celles subies par les femmes. Dans cette perspective, Johnson (2011) suggère que les agressions rapportées par les hommes seraient ainsi davantage le fait de violences défensives ou de violences dites « circonstancielles » (sans intention de dominer). Pour sa part, Stark (2010) soutient que la violence conjugale ne devrait être définie qu'en termes de relations

d'abus de pouvoir (« contrôle coercitif ») découlant des inégalités structurelles entre les sexes, indépendamment des comportements d'agression.

Loseke et Kurtz (2003) affirment, de leur côté, que le fait de s'intéresser à la question de la violence conjugale subie par les hommes comporte le risque d'une minimisation des abus exercés par les hommes. En « dégenrant » la problématique, on nuit à la représentation de la « victime parfaite », essentielle, selon elles, à la sympathie du public à l'endroit des victimes féminines de violence conjugale. Conséquemment, elles s'inquiètent d'un effet de réduction éventuelle des services pour les femmes. Elles s'inquiètent également de la production de données pouvant être utilisées dans la défense d'hommes accusés pour des crimes reliés à la violence conjugale et dans les conflits en matière de garde d'enfants.

Dans une toute autre perspective, Felson (2010) observe qu'en présumant d'intentions différenciées en fonction du genre, on suggère que les agressions subies par les hommes sont, en quelque sorte, la conséquence de leurs propres abus. Ce préjugé, amplifié par le poids des stéréotypes sexuels, inhibiteurs de la demande d'aide masculine, contribue largement à l'invisibilité du phénomène.

De nombreuses recherches ont permis d'établir que la violence conjugale était un phénomène multifactoriel (Capaldi et al., 2007; Dutton et Corvo, 2006; Hamel et Nicholls, 2006; Mikulincer et Shaver, 2007). Les facteurs développementaux, psychologiques et relationnels se sont notamment révélés être déterminants en matière de violence conjugale (Capaldi et Langhinrichsen-Rohling, 2012). Les conditions sociales liées à l'exposition aux divers facteurs en cause sont, par ailleurs, loin d'être déterminées exclusivement par le genre (Capaldi et al., 2007). Des recherches ont également permis d'observer que l'hypothèse à l'effet que l'association entre les comportements d'agression et les comportements de contrôle soit typiquement le fait des auteurs masculins de violence conjugale n'était pas fondée (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014; Dim, 2017; Straus, 2011). Les motivations à user de violence sont plutôt similaires chez les femmes et les hommes (Cho, 2012; Capaldi et al., 2009; Hines et Douglas, 2011; Parra, 2016). Dans une revue de littérature portant sur la question des motivations associées à l'usage de violence en contexte conjugal, Langhinrichsen-Rohling, McCullars et Misra (2012) concluaient, par ailleurs, que les motivations sont souvent complexes, incluant simultanément plusieurs facteurs, les principaux étant la recherche de pouvoir, la décharge de tensions, la difficulté à communiquer, la vengeance et la jalousie.

3.5 Approche multifactorielle

Dans le cadre d'une revue de littérature faite par Capaldi, Knoble, Shortt et Kim (2007) (228 articles scientifiques retenus) portant sur les facteurs de risque associés à la violence dans les relations intimes, il est apparu que l'exposition à la violence conjugale durant l'enfance, les mauvais traitements, la négligence, les comportements antisociaux et les problèmes de santé mentale chez les parents semblent déjà prédisposer à la violence conjugale à l'âge adulte.

Durant l'adolescence, un style d'attachement anxieux, le repli sur soi, le trouble de la conduite, la difficulté à autoréguler les émotions, de même que la propension à la colère et à l'hostilité, l'approbation de la violence et les conduites délinquantes semblent également représenter un terrain propice à la violence conjugale, en particulier chez les jeunes exposés durant l'enfance aux problèmes préalablement rapportés.

À l'âge des premières relations de couple et par la suite, chez les adultes, l'insatisfaction conjugale, les conflits fréquents, un niveau élevé de discorde, la jalousie, la recherche de contrôle et la dépendance représentent les principaux facteurs associés aux risques de violence conjugale. Des enjeux circonstanciels tels que la détresse psychologique, la consommation d'alcool ou de drogue et les problèmes financiers ont également une incidence sur les risques de violence. Enfin, il est bien établi que la séparation est associée à un risque plus élevé de violence conjugale, en particulier, chez les personnes cumulant déjà plusieurs facteurs de vulnérabilité.

Incidemment, Rosembaum et Leisring (2003) observent qu'en réduisant la problématique à la seule dimension des rapports de pouvoir macrosociaux entre les femmes et les hommes et en sur-simplifiant ainsi la problématique, on se prive des moyens les plus significatifs pour agir de façon efficace auprès des personnes touchées et pour prévenir la violence. En effet, les programmes qui ne tiennent pas compte des facteurs de risque les plus déterminants ont moins de chance d'obtenir des résultats significatifs en matière de prévention et d'intervention. Capaldi et Langhinrichsen-Rohling (2012) proposent plutôt un modèle qui permet d'intégrer les aspects développementaux, dyadiques et contextuels, nécessaires à la considération des facteurs les plus déterminants en matière de violence conjugale. Ce modèle permet d'intégrer les données portant sur l'observation des facteurs associés à la violence conjugale, en même temps que les explications et les hypothèses concernant les liens de cause à effets entre les différents facteurs. Le modèle permet d'étudier à la fois la violence subie par les femmes et les hommes. Il est également susceptible de faciliter l'ajustement des interventions à la diversité des besoins.

En résumé, une perspective inclusive, davantage représentative de la complexité de la problématique, semble plus avantageuse afin d'agir globalement pour contrer la violence conjugale. Les modèles multifactoriels permettent d'aborder le phénomène de la violence conjugale en offrant un cadre d'analyse davantage représentatif des besoins de l'ensemble des personnes affectées (Allen-Collinson, 2009; Drijber et al., 2013; Hogan, 2016; Randall et Graham, 2011; Shuler, 2010; Tsui, 2017).

Par ailleurs, l'idée selon laquelle l'opinion publique est sensible aux catégorisations dichotomiques (« bons » et « méchants ») ne semble pas permettre de valider l'assertion à l'effet que le genre soit le seul déterminant susceptible d'apporter une réponse sociale adaptée aux besoins des victimes féminines de violence conjugale : qu'il s'agisse de la question de l'intimidation ou de celle de la maltraitance envers les personnes âgées, bon nombre de problématiques sociales portant sur des enjeux liés à la violence ont été construites sans se limiter à mettre en cause un « méchant » identifié par un seul marqueur de l'identité sociale. Dans un rapport de recherche pour

la Commission cantonale de l'égalité entre la femme et l'homme (Berne, Suisse), Wyss (2006) rappelait à cet effet : « Il ne faut pas opposer femmes violentes et hommes violents ni établir une hiérarchie des victimes. Car la violence féminine ne rend pas la violence masculine moins scandaleuse. » (Wyss, 2006 : 25)

Chapitre 4

Victimisation secondaire

Une réponse inappropriée de l'entourage et des institutions (judiciaires, policières, médiatiques, médicales, éducatives, etc.) aux victimes de violence peut occasionner des conséquences négatives importantes, notamment en aggravant les symptômes déjà présents, par exemple, le repli sur soi, le sentiment d'inadéquation et le sentiment d'impuissance (Corbally, 2011; Tilbrook, Alla et Dear, 2010).

Les recherches menées auprès des victimes masculines ont permis d'observer que celles-ci ont régulièrement de la difficulté à être prises au sérieux lorsqu'elles dévoilent les expériences d'agressions subies, que ce soit lors d'interventions policières ou dans d'autres contextes (Allen-Collinson, 2009; Barkhuizen, 2015; Drijber et al., 2013; Hogan, 2016). Dans le cadre de 30 entrevues qualitatives réalisées avec des hommes victimes de violence conjugale, Cook (2009) a observé que les hommes rapportent fréquemment ne pas avoir été crus, avoir littéralement fait rire d'eux et avoir reçu des informations erronées lors de leurs demandes d'aide dans les réseaux formels. Ils rapportent également avoir reçu fréquemment des réponses à l'effet que les ressources d'aide ne s'adressaient qu'aux victimes féminines. Dans plusieurs cas, on les a d'ailleurs plutôt dirigés vers des ressources pour conjoints usant de violence. Dans un échantillon composé de 80 victimes masculines de violence conjugale, Tsui (2014) observe que les demandes adressées aux centres d'hébergement, aux milieux hospitaliers et aux services judiciaires n'ont que rarement permis aux victimes masculines de se sentir légitimées dans leur recherche d'aide et dans leur besoin de protection.

4.1 Consultations dans les services de santé et les services sociaux

Dans la cohorte de Douglas et Hines (2011), 68 % des victimes masculines d'agressions physiques ayant consulté un-e professionnel-le de la santé mentale ont affirmé avoir été pris au sérieux lorsqu'elles ont parlé des agressions subies. Cependant, seulement 30 % d'entre elles se sont vues référées à une ressource d'aide pour traiter le problème de la violence conjugale. La même étude a révélé que seulement 14% des hommes ayant consulté des professionnel-les de la santé suite à des blessures physiques ont rapporté avoir reçu des informations sur la violence conjugale suite au dévoilement des agressions subies.

En l'absence de services spécialisés dans le traitement des cas masculins de victimisation, les intervenant-es ne savent souvent pas vers quelles ressources référer les victimes (Tilbrooke, Alla et Dear, 2010).

Il est intéressant d'observer aussi que, lorsque ces ressources existent, les stéréotypes sexuels semblent influencer sur le traitement des situations. Ainsi, dans une recherche menée auprès

de groupes d'intervention destinés aux victimes féminines et aux victimes masculines de violence conjugale, Zverina (2014) a observé des différences significatives entre les interventions prodiguées dans le groupe de femmes et celles prodiguées dans le groupe d'hommes. Il est apparu notamment que les intervenant-es étaient porté-es à responsabiliser les victimes masculines face aux agressions subies, ce qui n'a pas été constaté dans le cas des interventions auprès des femmes. Les intervenant-es mettaient ainsi l'accent sur la capacité des hommes à mieux répondre aux exigences de la conjointe en guise de facteur de protection. On faisait aussi appel aux qualités présumées masculines d'endurance et de stoïcisme émotionnel afin d'aider les hommes à mieux supporter les comportements d'agression et de contrôle.

Incidemment, il est intéressant d'observer que les femmes ne correspondant pas typiquement aux stéréotypes de genre pourraient également être affectées par les risques de victimisation secondaire observés chez les hommes. Ainsi, les victimes féminines présentant des comportements antisociaux, celles qui ont un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues et celles qui subissent de la violence de la part d'une partenaire pourraient bien être traitées avec des biais similaires à ceux observés chez les victimes masculines de violence.

4.2 Interventions policières

Interrogées sur les mesures prises lors d'interventions policières, les victimes masculines ayant participé à l'enquête de George et Yarwood (2004) indiquaient, dans 24 % des cas, que seule la conjointe avait eu la possibilité de raconter l'événement. Parmi ceux qui avaient pu raconter l'événement, 35 % des victimes masculines rapportaient que leur déclaration avait été ignorée par les policiers.

Dans une étude qui permettait de comparer les données d'une enquête longitudinale menée auprès de jeunes couples d'un milieu dit « difficile » (quartier où la criminalité était particulièrement élevée) avec les données policières portant sur l'arrestation des sujets de l'étude en lien avec des actes criminels reliés à la violence conjugale, Capaldi et al. (2009) ont observé que parmi les 47 arrestations recensées, les hommes avaient été arrêtés dans 85 % des cas; les deux conjoints l'avaient été dans 9 % des cas et que dans 6 % des cas, seule la conjointe avait été l'objet d'accusations. Or, en comparant ces résultats avec les données recueillies dans le cadre de l'étude longitudinale, les auteur-es constataient que les taux de comportements de violence physique et de violence psychologique étaient plus élevés chez les conjointes que chez les conjoints des couples visés par les arrestations. Les auteur-es observaient, par ailleurs, que le système judiciaire semblait être mal adapté aux cas de violence mutuelle. La recherche concluait notamment à la nécessité de mieux identifier les dynamiques de violence afin de pouvoir tenir compte à la fois de la violence subie et de la violence agie, les deux problèmes étant souvent interreliés.

Chapitre 5

Diversité des dynamiques de violence

Les résultats d'enquêtes nationales portant sur de vastes échantillons de population adulte en Amérique du Nord ont permis d'observer que les comportements d'agression sont mutuels dans près de 60 % des cas (Langhinrichsen-Rohling et al., 2012). Des résultats similaires ont aussi été observés dans l'enquête de l'ISQ (2012) sur la santé des jeunes du secondaire, où environ 16 % des répondant-es déclaraient être à la fois victimes et auteur-es de violence dans leurs relations amoureuses au cours des 12 derniers mois, alors que de 8 à 14 % des jeunes déclaraient de la violence unilatérale.

La violence mutuelle est également observée dans les ressources d'aide. Ainsi, dans la cohorte de participants (masculins) à des programmes destinés aux conjoints usant de violence étudiée par Anderson et Umberson (2001), seulement le tiers des répondants affirmaient être les seuls auteurs d'agression dans le couple alors que dans 61 % des cas, les participants rapportaient plutôt des agressions mutuelles. Incidemment, les auteures constataient aussi que 6 % d'entre eux rapportaient être les victimes d'agressions unilatérales.

Le modèle d'analyse de la violence conjugale adopté dans les politiques sociales n'a pas été construit en tenant compte de la violence mutuelle. Il s'appuie plutôt sur une représentation axée sur une dynamique où les agressions, associées à un niveau élevé de comportements de contrôle, sont unidirectionnelles. Dans une recherche menée auprès d'une population étudiante, Bates, Graham-Kevan et Archer (2014) ont observé que cette dynamique ne représentait qu'environ 10 % des cas de violence conjugale. Dans la majorité des cas (50 %), les agressions étaient exercées sans que l'un ou l'autre des partenaires ne présente un niveau élevé de comportements de contrôle. Il est également apparu que dans 31 % des cas, les deux partenaires usaient à la fois de comportements d'agression et présentaient un niveau élevé de comportements de contrôle. Enfin, les auteur-es ont aussi constaté que dans 9 % des cas, on observait des comportements unidirectionnels d'agression à l'endroit d'un-e partenaire présentant un niveau élevé de comportements de contrôle.

5.1 Violences mutuelles

Chez certains couples, les comportements d'agression et de contrôle sont initiés tantôt par l'un, tantôt par l'autre partenaire. La violence mutuelle se manifeste également sous forme de ripostes aux agressions (Shorey et al., 2010).

Les difficultés relationnelles découlant de traumatismes vécus durant l'enfance sont susceptibles d'occasionner des comportements d'agression au sein des couples (Godbout, Dutton, Lussier et Sabourin, 2009; Mikulincer et Shaver, 2007). Chez des partenaires présentant tous les deux des parcours marqués par des carences et des traumatismes, et chez ceux qui tendent à justifier le recours à

la violence, les agressions verbales semblent parfois représenter un moyen de « communication » associé au stress, à la colère et au sentiment d'impuissance issus de l'incapacité à régler les conflits (Hamel et Nicholls, 2006). Fournier, Brassard et Shaver (2016) ont aussi constaté que les patrons dysfonctionnels de communication pouvaient jouer un rôle significatif en matière de violence.

Dans plusieurs cas, la violence semble aussi être l'effet d'un processus de contagion (Allen-Collinson, 2009; Barkhuizen, 2015). Alors que plusieurs personnes victimes de violence développent graduellement des stratégies de protection axées sur la réponse aux attentes et aux exigences du ou de la partenaire, d'autres personnes (parfois aussi, les mêmes) normalisent peu à peu les comportements de contrôle, de jalousie et de violence, et en viennent à en user elles-mêmes, suite à un changement dans leur propre niveau d'acceptation de la violence, acquis au contact de l'autre partenaire.

Il est nécessaire de mentionner que les risques d'escalade représentent une source de dangerosité importante, pouvant entraîner des blessures physiques graves (Straus, 2011). Capaldi et al. (2009) ont d'ailleurs observé que les risques de blessures physiques étaient plus importants chez les couples où la violence est mutuelle que chez les couples où la violence est unidirectionnelle.

L'utilisation d'outils d'analyse incluant à la fois des questions portant sur les expériences d'abus commis et d'abus subis s'avère donc nécessaire pour mieux prendre la mesure des différentes dynamiques de violence. On cherchera moins, au départ, à déterminer si la personne est victime ou agresseur que de tenter de voir dans qu'elle mesure elle subit, ou non, des agressions, et qu'elle en commet, ou non (Augusta-Scott, 2007). Incidemment, la détection de la violence chez les personnes qui en font usage a aussi une utilité sociale avérée. Elle permet notamment d'inciter les personnes à mieux prendre conscience de l'importance du problème, à se responsabiliser et à recourir aux services susceptibles de les aider à mettre fin à leur usage de violence (Couto, Trépanier, Turcotte, 2016).

Par ailleurs, il est important de rappeler que la mutualité des agressions ne signifie pas que l'usage de violence ait le même impact chez les deux partenaires (Langhinrichsen-Rohling et al., 2012). Capaldi et al. (2009) ont observé notamment que les femmes étaient davantage susceptibles de souffrir de blessures physiques sévères.

5.1 Agressions défensives

Certains cas d'agressions physiques peuvent survenir en contexte défensif, soit à des moments où la force est utilisée par les victimes d'une agression, de manière à défendre leur intégrité physique et leur propre sécurité. On estime que la proportion de ce type d'agression pourrait représenter entre 5 et 15 % des cas d'agression entre conjoint-es (Hoff, 2012). Dans d'autres cas, des agressions physiques peuvent aussi être liées à un danger immédiat de blessures à l'endroit de tiers (le plus souvent, les enfants) ou pour protéger la personne elle-même (par exemple, de comportements d'automutilation ou d'une tentative de suicide).

Hines et Douglas (2010) ont observé que les accusations criminelles portées suite à des actes d'autodéfense pouvaient affecter les victimes masculines de violence conjugale. Le phénomène a d'ailleurs aussi été identifié chez les femmes (Belknap et Melton, 2005). Compte tenu de l'injonction liée aux valeurs dites « chevaleresques », à l'effet qu'un homme ne doive jamais « lever la main sur une femme » et des stéréotypes sexuels voulant que l'homme n'ait pas à souffrir des agressions d'une conjointe, ni à en avoir peur, les hommes semblent être particulièrement vulnérables aux accusations criminelles liées à des cas de violence défensive (Felson, 2009; Shuler, 2010). Cela dit, il est important de rappeler aussi que les risques de blessures physiques liés aux cas d'agressions défensives demeurent importants. En ce sens, l'acquisition de stratégies préventives chez les victimes et la protection de leurs droits permettent de diminuer les risques de blessures chez les deux partenaires (Straus, 2011).

Chapitre 6

Instrumentalisation des services judiciaires et administratifs

L'instrumentalisation des services judiciaires et administratifs se manifeste par des comportements abusifs d'atteinte à la réputation impliquant des tiers en position d'autorité dans les institutions formelles (Corbally, 2011; George et Yarwood, 2004; Hines et Dougals, 2010; Tilbrook, Alla et Dear, 2010). Il s'agit d'une forme spécifique de violence sociale, parfois aussi qualifiée de violence « indirecte » ou « relationnelle » (Crick et Grotpeter, 1995; Gouvernement du Québec, 2015).

Les risques d'instrumentalisation du système judiciaire sont associés à plusieurs facteurs. Bon nombre de personnes auteures de violence conjugale ne s'estiment que peu ou pas responsables de la violence qu'elles exercent, attribuant à l'autre partenaire la responsabilité de leurs gestes, ce qui peut se traduire, dans certains cas, par l'instrumentalisation de tiers susceptibles de leur procurer des gains – ou de leur éviter des pertes (Dutton et Sonkin, 2003). Cette forme particulière de violence peut se manifester par des allégations biaisées (en prêtant par exemple à l'autre partenaire des intentions hostiles), trompeuses (en faisant notamment le récit de comportements qui, hors de leur contexte, peuvent avoir un sens différent), parfois aussi, carrément mensongères. Dans certains cas de violence conjugale, il arrive, en effet, que la personne auteure de violence attribue au/à la partenaire (ou ex-partenaire) des intentions malveillantes, s'estimant « trahie », « maltraitée », « trompée » ou « abusée ». Cette auto-victimisation peut résulter en une posture où elle s'autorise à user de plusieurs moyens, dont l'instrumentalisation de tiers, pour « gagner » contre l'autre personne, pour la « punir » ou pour l'empêcher d'agir à sa guise. Elle sera d'autant plus convaincante qu'elle estime réagir à une situation perçue comme outrageante et vécue comme intolérable. Les tiers, une fois impliqués, peuvent contribuer à amplifier les abus de pouvoir de façon marquée, en particulier lorsqu'ils sont en position d'autorité.

Les intervenant-es ne sont pas à l'abri d'une telle instrumentalisation (Beel, 2013; Dutton et White, 2013; Malo et Rivard, 2013). En effet, face à l'intensité de la détresse exprimée, à défaut de connaissances et d'outils appropriés, il peut arriver de ne pas avoir la distance critique nécessaire pour exercer un jugement éclairé. Il peut arriver, par exemple, que les propos de la personne auteure de violence induisent une représentation négative de l'autre partenaire (présenté-e, par exemple, comme une personne irresponsable, malade, impulsive, imprévisible, dangereuse, etc.) et incitent à des interventions qui pourraient se traduire par une accentuation des abus.

L'instrumentalisation des mesures judiciaires peut engendrer des impacts particulièrement importants. En effet, les mesures judiciaires découlant d'allégations de violence peuvent être

lourdes de conséquences : empêcher la personne de retourner dans sa résidence, de revoir ses enfants, coûts financiers, etc. (Corbally, 2011). Les impacts peuvent s'échelonner sur de longues périodes – et occasionner des pertes considérables – avant que l'on puisse, le cas échéant, soit constater que la preuve est insuffisante (durant l'enquête préliminaire), ou qu'au terme des procédures, il y ait acquittement, arrêt des procédures ou retrait des accusations.

Les victimes, une fois accusées, n'ont souvent pas les moyens de faire entendre leur version des faits. Dans bien des cas, prises dans un cycle de violence, elles justifient les accusations portées à leur endroit, considérant qu'elles n'ont pas su répondre adéquatement aux besoins de leur partenaire. Elles perdent souvent aussi confiance dans les institutions, renforçant ainsi l'isolement et le sentiment d'impuissance dont elles souffrent déjà (Tilbrook, Allan et Dear, 2010).

Cette question est importante, considérant notamment le fait qu'en matière de violences conjugales, seule une minorité des auteurs présumés est trouvée coupable. Dans une étude comparative des dossiers de violence conjugale et des dossiers concernant d'autres types de crimes contre la personne, Gauthier et Laberge (2000) ont constaté que dans les dossiers de violence conjugale, les auteurs présumés étaient trouvés coupables dans 31,6 % des cas alors que dans les autres types de dossiers, le taux était de 68,8 % des cas. Parmi les dossiers de violence conjugale qui ne se s'étaient pas terminés par un verdict de culpabilité de l'accusé, les charges avaient été abandonnées durant l'enquête préliminaire dans 39,7 % des cas, la preuve s'étant révélée insuffisante.

Tilbrook, Allan et Dear (2010) ont constaté que les victimes masculines sont particulièrement vulnérables à l'instrumentalisation des mesures judiciaires ou administratives de la part de leur partenaire ou de leur ex-partenaire. Les victimes féminines ne sont cependant pas à l'abri des risques de subir aussi cette forme d'abus (Miller, 2001).

Hines et Douglas (2011) ont observé que les menaces d'allégations mensongères de la part de la partenaire sont fréquemment rapportées par les victimes masculines de violence. Dans le cadre d'entrevues réalisées auprès de 23 hommes ayant subi de la violence conjugale, Hogan (2016) constatait que la quasi-totalité des hommes rapportaient avoir été menacés de recours abusifs aux mesures socio-judiciaires, lors de différends avec leur partenaire.

Dans la cohorte de Hines et Douglas (2011), plus de la moitié des hommes rapportaient avoir été victimes d'allégations mensongères ayant mené, soit à des accusations criminelles, soit à des allégations de mauvais traitements à l'endroit des enfants. Corbally (2011) a fait un constat similaire, ajoutant que la perte de liens avec les enfants suite à de fausses allégations de violence conjugale ou de mauvais traitements est souvent rapportée par les hommes comme étant la pire forme de violence exercée à leur endroit. Plusieurs autres recherches ont permis de documenter ce phénomène (Cleary 2004; Cook, 2009; Dutton et White, 2013; Ferguson et Hogan 2004; George et Yarwood, 2004; Hines, Brown and Dunning, 2007).

Le fait de ne pas prendre le temps d'entendre le récit des deux partenaires ou de ne pas prêter foi aux déclarations d'agressions subies, de l'un ou de l'autre, peut être très lourd de conséquences. Compte tenu de la propension de certaines personnes auteures de violence à l'auto-victimisation, compte tenu également des biais d'attribution et de l'externalisation du blâme régulièrement observés en violence conjugale, de même que des risques de sur-responsabilisation chez les personnes victimes, il apparaît nécessaire, pour les intervenant-es des réseaux d'aide concernés, de disposer d'outils permettant de tenir compte des risques d'instrumentalisation et de bien identifier les divers facteurs permettant d'estimer les situations. Il importe tout particulièrement de distinguer les cas où la/le partenaire est perçu-e ou présenté-e comme « agresseur-e », en conséquence d'attentes déçues, d'habitudes dérangées, de désirs frustrés et d'engagements – ou d'injonctions non respectés, sans qu'il y ait eu atteinte aux droits de la personne. Il importe ainsi de distinguer les plaignant-es et les victimes, et de tenir compte de la dynamique de violence.

Tilbrook, Allan et Dear (2010) ont constaté que cette forme particulière d'abus n'est généralement pas considérée dans les modèles conçus pour estimer la violence. Compte tenu des effets particulièrement dévastateurs qui peuvent en résulter, les auteur-es suggèrent d'intégrer la question de l'instrumentalisation des services judiciaires et administratifs aux outils de détection de la violence conjugale.

Chapitre 7

L'aide aux victimes masculines

Compte tenu de l'ampleur du phénomène de la violence conjugale subie par les hommes et de ses impacts, l'aide aux victimes masculines de violence conjugale représente un enjeu social important. Cependant, plusieurs difficultés se posent quant à la reconnaissance de cette problématique. D'une part, les normes identitaires de genre et les stéréotypes sexuels limitent la capacité à reconnaître les expériences de victimisation masculine, de même que l'expression de la détresse et de la souffrance chez les personnes concernées (Barkhuisen, 2015). D'autre part, la construction de la violence conjugale telle qu'adoptée dans les politiques sociales limite également la capacité à reconnaître les hommes subissant des comportements d'agression et de contrôle (Corbally, 2011).

Dans une brochure publiée en 2012 par le Gouvernement du Québec à l'intention des hommes subissant de la violence conjugale et de leurs proches, on identifie de nombreux besoins : se réapproprier le droit de vivre en sécurité et dans le respect, ne plus se sentir isolés face au problème, retrouver l'estime de soi et la confiance en soi, se déculpabiliser et sortir de la honte, sauver leur couple ou leur famille, retrouver leur autonomie, trouver des moyens pour se protéger, demeurer en vie (Gouvernement du Québec, 2012). La réponse sociale à ces besoins demeure cependant mal documentée.

Les victimes masculines de violence conjugale représentent un public vulnérable en termes d'accès aux services de justice et d'accès aux services sociaux et de santé. Les activités de sensibilisation, de prévention et d'intervention, créées à l'origine à l'intention des victimes féminines, demeurent mal adaptées à la réalité de ces hommes (Hogan, 2016). Les représentations stéréotypées du genre et de la violence conjugale font en sorte qu'il est particulièrement difficile pour les hommes de se reconnaître dans un rôle de victime face à un-e conjoint-e ou un-e ex-conjoint-e usant de violence, de même que d'en parler et de demander de l'aide. Ces modèles influencent aussi les intervenant-es des réseaux d'aide, rendant particulièrement difficile le fait même de considérer l'existence des victimes masculines et, conséquemment, d'être en mesure de répondre à leurs besoins.

La présente étude a porté sur la question de l'accès aux services d'aide et de protection chez les victimes masculines de violence conjugale. Plus spécifiquement, la recherche a visé les objectifs suivants :

- créer un outil permettant d'aider les intervenant-es à mieux accueillir les demandes d'aide et à mieux identifier les enjeux liés à la sécurité et à l'intégrité des victimes masculines de violence conjugale;

- outiller les intervenant-es de manière à développer une approche permettant de répondre aux besoins des victimes, en particulier, en évitant de les blâmer pour les agressions subies.

Chapitre 8

Méthodologie

Afin de documenter les besoins des victimes masculines de violence conjugale en matière de services d'aide, une méthodologie qualitative a été privilégiée. Cette démarche semblait la plus appropriée étant donné que les hommes victimes de violence conjugale ne sont pas de simples agents porteurs de structures, mais qu'ils tissent aussi activement ce qui se produit socialement et sont donc dépositaires d'un savoir expérientiel qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeurs et des attitudes qu'ils actualisent dans leur vie quotidienne (Bertaux, 2006). Ce système de valeurs, à l'œuvre chez chaque individu, ainsi que ses attitudes, sont le résultat d'un processus d'enculturation qui s'est développé à travers de multiples expériences (Kaufmann, 2007). Des entrevues qualitatives semi-structurées avec des hommes victimes de violence conjugale ont donc été privilégiées, de manière à avoir accès aux expériences entourant le contexte de victimisation à partir de 1) leur discours portant sur les expériences vécues; 2) le discours constitué de ce qu'ils pensent de celles-ci à partir de la compréhension globale qu'ils en ont et 3) celui produit dans la relation dialogique de l'entretien, correspondant à ce qu'ils veulent bien dire de ce qu'ils savent et pensent, ce jour-là, à cette intervieweur-là (Kaufmann, 2007).

8.1 Déroulement de l'étude

Des entrevues individuelles ont été effectuées auprès de 20 hommes ayant subi de la violence dans un contexte conjugal. Pour pouvoir participer à l'entrevue, les candidats devaient 1) avoir subi de la violence en contexte conjugal et 2) reconnaître leur responsabilité quant à leurs propres comportements de violence, s'ils en avaient eux-mêmes eus. Les participants à la recherche ont été référés par les organismes partenaires du projet, soit Via l'anse (n=15), le Pont du Suroît (n=2) et le CAVAC de la Montérégie (n=1), de même que par le CISSMO (n=1) et AVIF (n=1). Une fois que l'homme avait accepté de participer à l'entrevue de recherche, il était contacté par la professionnelle de recherche pour la prise de rendez-vous. À l'exception de deux, tous les hommes référés par les intervenants-es ont accepté de prendre rendez-vous avec la professionnelle de recherche. Avant de commencer l'entrevue, la professionnelle de recherche expliquait les objectifs du projet ainsi que le déroulement de l'entrevue, afin que l'homme puisse donner un consentement éclairé à sa participation à l'entretien. Par la suite, l'entrevue était effectuée à l'aide du guide d'entretien conçu préalablement. Les entrevues, dont la durée a varié entre 1h15 et 2h30, se sont déroulées dans les locaux de l'organisme référant.

8.2 Analyse des résultats

L'ensemble du matériel recueilli lors des entrevues a fait l'objet d'une analyse axée sur le contenu manifeste. L'analyse du contenu a été faite selon le modèle de L'Écuyer (1990). Le discours des répondants a été analysé en fonction d'unités de sens et catégorisé selon le modèle « mixte »

(L'Écuyer, 1990). L'utilisation de ce modèle laisse place à l'émergence de facteurs plus spécifiques aux situations rencontrées.

Selon l'approche de L'Écuyer (1990), le traitement des données s'effectue en cinq étapes. Dans un premier temps, tout le matériel recueilli fait l'objet d'une lecture préliminaire de manière à donner une vue d'ensemble et à anticiper le type d'unité fonctionnelle à privilégier. À l'étape deux, le matériel est découpé en unités de sens. À l'étape trois, la catégorisation et la classification consistent à regrouper tous les énoncés qui ont un même sens à l'intérieur des catégories. Cela permet de mettre en évidence les caractéristiques et la signification du phénomène étudié. À la quatrième étape, il devient possible d'identifier les éléments permettant de répondre aux objectifs du projet. Ainsi se dessine, à cette étape, la trame de fond des éléments théoriques émergeant de l'étude. Enfin, à la cinquième étape (interprétation), les éléments identifiés à l'étape précédente sont analysés, permettant, dans le cas présent, de dégager des stratégies d'intervention appropriées aux hommes vivant de la violence en contexte conjugal.

Ainsi, les entrevues avec les participants étaient enregistrées. Une fois retranscrites sous forme de verbatim, elles ont été analysées qualitativement par la professionnelle de recherche. Dans un premier temps, les entrevues ont été codifiées à l'aide d'une grille de codification élaborée à partir des grands thèmes en lien avec les objectifs de départ. Cette codification a permis de faire l'analyse verticale des entrevues. Cette étape a fait ressortir l'expérience de violence de chacun des participants ainsi que leur parcours à l'intérieur de l'offre de service. Par la suite, une analyse transversale des entrevues a été effectuée. Cette étape a permis de dégager l'appréciation des différents services par les participants et d'émettre des recommandations à la lumière des discours.

8.3 Limites de l'étude

Il n'a pas été possible de recruter un bassin de participants pouvant être considéré comme représentatif de l'ensemble de la population masculine subissant de la violence conjugale au Québec. Comme la grande majorité des participants (16/20) de l'étude ont été recrutés au sein d'organismes dont la mission est d'intervenir auprès de personnes auteures de violence conjugale et familiale, les hommes subissant unilatéralement des agressions sont assurément moins bien représentés. De plus, les hommes n'ayant bénéficié d'aucun service d'aide ne sont pas davantage représentés dans l'échantillon.

Cela dit, le fait que le recrutement des participants se soit fait principalement au sein de ressources spécialisées en matière d'aide aux personnes usant de violence constitue aussi une force de l'étude, dans la mesure où cela a imposé de tenir compte à la fois des agressions subies et des agressions agies. Les recherches portant sur le phénomène de la victimisation traitent rarement de la question des expériences de violence agie chez les victimes, ne permettant pas toujours de bien saisir la complexité des situations et d'estimer la diversité des dynamiques de violence, ce qui n'est pas le cas de la présente recherche.

Bien que le cadre de l'étude n'ait pas été limité aux conjoints ayant vécu de la violence dans des relations hétérosexuelles, aucun des participants recrutés n'était en relation avec un partenaire de même sexe. Les difficultés entourant le phénomène de la victimisation des hommes dans ce contexte spécifique ne sont donc pas documentées dans cette recherche.

Mentionnons également que les réalités vécues au sein des Premières nations n'ont pas davantage été documentées dans le cadre de la présente étude.

8.4 Profil des participants

Les 20 participants rencontrés étaient âgés entre 26 et 62 ans, la moyenne d'âge étant de 37,8 ans. Tous vivaient dans une relation hétérosexuelle lorsqu'ils ont été victimes de violence conjugale. Leurs conjointes étaient, elles, âgées entre 23 et 53 ans avec une moyenne d'âge de 34,2 ans. Au moment de l'entrevue, 4 participants étaient encore en couple avec la conjointe. Dans un de ces cas, il n'y avait cependant plus de cohabitation. Les 16 autres participants étaient séparés, incluant un homme divorcé. De ces 16 participants, un vivait toujours avec la conjointe malgré la séparation et 3 avaient une nouvelle conjointe. En ce qui concerne la durée de la relation, elle variait entre 18 mois et 15 ans, selon les participants. On constate néanmoins que près de la moitié des participants (n=11) avaient vécu entre 2 et 5 ans avec leur conjointe. Aussi, 16 participants ont eu des enfants avec la conjointe dont il était question durant l'entrevue. En ce qui a trait aux participants qui étaient séparés, la moitié d'entre eux l'étaient depuis moins de 2 ans. Toutefois, 3 participants étaient séparés depuis plus de 13 ans.

La majorité des participants à l'étude occupaient un emploi au moment de l'entrevue (n=14), d'autres recevaient des prestations gouvernementales (n=4) ou étaient étudiants (n=2). La moitié des hommes rencontrés touchaient un revenu annuel de moins de 30 000\$. Toutefois, six d'entre eux gagnaient plus de 50 000\$ annuellement.

Chapitre 9

Expériences de violence conjugale

C'est à travers le discours des participants que l'histoire de la violence conjugale a été documentée. Aucun questionnaire n'a donc été administré pour mesurer la violence conjugale. Ainsi, au cours des entrevues, les participants ont relaté les expériences de violence qui avaient été les plus significatives pour eux. Leur discours a porté à la fois sur les différentes manifestations de violence, sur l'évolution de la dynamique et sur la fréquence des agressions. Les participants ont également parlé des conséquences, à court et à long terme, de la violence, dans les différentes sphères de leur vie.

9.1 Formes de violence conjugale

Violence verbale

Les 20 participants rencontrés au cours du projet ont rapporté avoir subi de la violence verbale. Le plus souvent amalgamée à la violence psychologique, la violence verbale se manifestait généralement par des cris et des insultes, voire de l'intimidation. Certains participants décrivent ces épisodes de violence verbale comme une crise.

La première fois qu'elle m'a fait une crise. Moi je ne connaissais pas ça. C'était là, ouf! [...] Puis c'était... elle était en crise. Même, des fois, je ne sais même plus si elle est là. Puis là, elle s'est mise à crier. Elle revient avec des sujets. « Oui, mais tu l'as dit tantôt. » (André)

Plusieurs participants (n=6) mentionnent que dans les derniers moments de la relation, les comportements de violence verbale et psychologique étaient quotidiens.

Chaque 2-3 jours. La violence physique. Puis, sinon, c'était rare qu'on passait une journée sans avoir une injure. Fait que la violence, des fois, elle n'était pas physique, mais elle peut me faire mal pareil. (Franco)

Violence psychologique

Tous les participants interrogés ont mentionné avoir subi de la violence psychologique. Cette forme de violence se traduisait par différentes manifestations et touchait plusieurs sphères de leur vie, selon les hommes rencontrés. La plupart ont rapporté avoir vécu du dénigrement de la part de la conjointe. Les hommes ont aussi décrit des manifestations de violence sociale. Plusieurs ont dit avoir été « rabaissés » devant des membres de l'entourage et des connaissances. Des participants ont aussi mentionné que dans certains cas, la conjointe ou l'ex-conjointe avait appelé des membres de leur entourage afin de les « rabaisser ».

Elle essayait d'embarquer le monde, mon ex, puis tout le monde contre moi, pour dire que j'étais violent, puis tout ça. Puis elle a même été dire que j'avais étouffé mon bébé avec une couverte. Moi, j'ai dit, entre toi et moi, si j'avais étouffé le bébé, elle aurait appelé la police, elle aurait fait de quoi. Puis, elle avait dit que j'avais brassé mes enfants et c'est pour ça qu'elle ne voulait pas qu'ils viennent à la maison. Toutes des osties de menteries de même, là. Elle racontait ça à mon avocat, puis elle a appelé mes amis pour dire ça. Ben, elle a texté mes amis. Mes amis n'ont pas embarqué là-dedans. (Kevin)

La majorité des hommes interrogés ont également parlé du contrôle exercé par la conjointe sur eux. Ce contrôle s'exerçait quotidiennement, dans la plupart des cas. Certains participants ont décrit l'impression de « marcher sur des œufs » et ont parlé de la surveillance exercée par rapport à leurs allées et venues. C'est d'ailleurs en lien avec la sphère relationnelle que les participants ont exprimé avoir vécu le plus de contrôle de la part de la conjointe. En effet, la majorité de ceux-ci ont dit avoir dû « couper les ponts » avec des amis ou des membres de la famille, se voyant ainsi contraints à abandonner leurs activités et se retrouvant, conséquemment, plus isolés.

Fait que là, mais là, elle ne voulait comme pas que j'aïlle avec mes amis. Mes amis s'en allaient en bateau et elle disait : « ce n'est pas vrai que tu vas me laisser tout seule, puis que tu sais, moi... ». Fait que, donc, elle avait un contrôle sur toutes tes activités. Ouais. (Benoît)

Aussi, plusieurs participants ont reçu des menaces de la part de la conjointe. Pour six participants, les menaces étaient à l'effet qu'ils ne pourraient plus voir les enfants en cas de séparation. Deux participants ont rapporté des menaces de suicide chez la conjointe. Pour d'autres participants, les conjointes menaçaient d'appeler les policiers et de porter plainte pour leur causer du tort.

Souvent, quand on a eu des problèmes et qu'elle criait après moi, à la fin elle disait toujours, j'appelle la police, c'est toi avec le casier judiciaire. Elle te menaçait de ça. C'était toujours comme ça. C'est toi avec le casier judiciaire, c'est toi qui va prendre. J'appelle la police et je vais dire que tu as frappé, même si ce n'est pas vrai. Toujours. Elle a tout le pouvoir dans ses mains. Et moi je ne peux rien faire. (Jean)

Le contrôle de la conjointe était souvent en lien avec l'intimité du couple. Dans la plupart des entrevues, les participants ont mentionné que leur conjointe était « jalouse », ce qui les a amenés à réduire considérablement leurs « sorties » sans la conjointe ou encore, à éviter les contacts avec les femmes de leur entourage. Aussi, pour quelques participants, la sexualité était utilisée par la conjointe afin d'exercer un contrôle sur eux.

Comme je disais tout à l'heure, « je ne te donnerai pas ça, si tu ne fais pas ça ». Même sur le plan du lit, du sexe, elle jouait un peu avec ça, des fois. Le contrôle dans le fond. (Ian)

Certains hommes interrogés ont aussi rapporté vivre des abus et du contrôle au niveau économique. En effet, certains d'entre eux devaient assumer l'entièreté des dépenses de la famille

et ce, même si la conjointe avait également un revenu, ou encore, ils se faisaient reprocher les « achats » faits pour eux-mêmes.

Parce que moi [...], je n'avais plus rien, tu sais, à mon nom. Je n'avais même plus de voiture. Il a fallu que je recommence à zéro. Puis elle, elle avait une maison et elle avait tout, puis elle faisait sentir souvent, tu sais au niveau de l'indépendance financière : « moi, c'est tout à moi puis si ça ne marche pas, tu t'en vas. Tu n'as rien ici. Puis c'est moi qui décide. Là tu vas faire tel travail parce qu'il faut que tu ramènes de l'argent pour faire vivre mes enfants. » (Olivier)

Finalement, une autre manifestation de violence psychologique rapportée par les participants était le harcèlement. En effet, quatre participants ont mentionné avoir subi du harcèlement de la part de la conjointe après la séparation.

Non. J'ai appelé une autre fois, parce qu'elle était venue. Là, j'étais séparé, puis elle était venue à la maison. On avait séparé la maison. Puis là, elle était venue chez nous, puis elle avait... elle frappait dans la porte. Fait que là, j'ai appelé la police. (Benoît)

Violence physique

Par ailleurs, 12 participants ont relaté avoir été victimes de violence physique. La violence physique se manifestait le plus souvent par des coups de poing, des coups de pied, des « poussées », se faire cracher au visage et des morsures. Selon les répondants, ces comportements de violence physique étaient perpétrés de manière régulière, surtout vers la fin de la relation.

Trois hommes rencontrés ont rapporté avoir vécu des comportements de violence sévère tels qu'être pris à la gorge ou être menacés et blessés avec un couteau.

Ça juste dégringolé petit peu par petit pas. Crise, puis crise. Puis à un moment donné, ça été de me pousser. Puis finalement des claques et vers la fin, c'est des cendriers qu'elle me lançait sur le bord de la gueule ou des couteaux, là. Elle m'a coupé un doigt, je ne sens plus mon doigt ici. Elle m'a menacé peut-être une vingtaine de fois avec des couteaux. (Franco)

Violence sexuelle

De plus, quelques participants ont relaté des comportements de violence sexuelle de la part de la conjointe. Pour cinq des hommes rencontrés, la violence sexuelle s'est manifestée par des attouchements non consentis, par du dénigrement de leurs « performances » ou encore, par du harcèlement sexuel.

C'est comme, on regarde un film et on est assis côte à côte. Je suis sur mes pieds toute la journée. Je mets mes pieds sur ses genoux et là, elle commence le massage et monte plus, là, je dis : « je ne veux pas. » Je dis : « touche moi pas. Oui, c'est bien, mais maintenant, je ne veux pas. » Et sa réaction c'est comme : « encore un autre jour sans sexe. » [...] C'est comme une fois par jour. Elle ne lâche pas. J'essaie d'aller me coucher avant elle, parce que j'essaie de réduire les possibilités.

Je reste sur ma chaise d'ordinateur pour éviter le contact. J'essaie de fuir les situations, mais ça ne marche pas. (Michel)

En somme, les hommes interrogés ont rapporté avoir vécu diverses formes de violence de la part de la conjointe. La violence verbale et la violence psychologique étaient présentes chez tous les participants rencontrés et, pour plus de la moitié d'entre eux, elles étaient subies de manière quotidienne. Dans une moins grande proportion, des hommes ont mentionné avoir subi de la violence physique et sexuelle à de nombreuses reprises. Il a aussi été possible de documenter des comportements de contrôle économique de la part de trois des conjointes, sans que ce ne soit toutefois interprété par les participants comme de la violence économique à proprement parler.

9.2 Dynamiques de violence observées

Les formes de violence décrites précédemment étaient rapportées par les participants sous forme de dynamiques relationnelles. Les hommes ont aussi décrit l'évolution de ces dynamiques au fil de temps. Lors des entrevues, les hommes ont relaté ainsi les contextes dans lesquels se produisaient les épisodes de violence. Les propos des participants ont permis d'observer quatre dynamiques spécifiques dans lesquelles était vécue la violence conjugale. La violence est apparue être unidirectionnelle ou bidirectionnelle. Dans le cas de la violence bidirectionnelle, celle-ci était associée à des contextes variés : défensive, acquise, ou tout simplement mutuelle. Les quatre dynamiques de violence ressortant des entrevues sont donc la violence unidirectionnelle de la conjointe, la violence défensive, la violence acquise et la violence mutuelle.

Violence unidirectionnelle de la conjointe

Dans quatre des situations répertoriées dans les entrevues, la violence était exercée de manière unidirectionnelle de la part de la conjointe. En effet, les hommes n'ont rapporté aucun comportement violent de leur part à l'endroit de leur conjointe, sous quelque forme que ce soit.

Violence défensive

Dans sept des vingt cas documentés, les hommes ont décrit des incidents de violence défensive. Dans ces situations, les hommes ont usé de violence à quelques reprises afin de se défendre de la violence exercée par la conjointe. Le plus souvent, dans ces situations, les hommes utilisaient les agressions verbales pour tenter de faire cesser la violence. Dans un cas, la violence physique a aussi été utilisée, à une seule occasion.

Puis, elle m'a frappé, elle m'a craché dessus. Puis, malheureusement, j'ai donné une claque et sa lèvre a fendu. Puis j'ai regretté immédiatement, mais c'était plus une réaction que je n'étais pas capable de contrôler. C'était plus comme, c'était une réaction. C'était plus que je l'ai poussée et sa lèvre a fendu. (Jean)

Violence acquise

Certains hommes ont aussi décrit des situations où leurs réactions à la violence ne se limitait pas à des agressions défensives. Des hommes ont ainsi affirmé en être venus à avoir des comportements d'agression, à force de vivre dans un climat de violence, bien qu'ils n'aient jamais eu de comportements violents dans leurs relations antérieures. Ils ont rapporté que cette riposte à la violence de la conjointe était apparue vers la fin de la relation. Aussi, dans cette dynamique de violence, contrairement aux participants ayant usé de violence défensive, les participants ont mentionné avoir usé de violence psychologique.

Je m'en rappelle en plus on était dans mon auto, la fois que je l'ai poussée puis que j'ai comme fait : « wow! Où je suis rendu, là? Comment ça je fais ça? Comment ça je répons de même? » Je ne me suis jamais battu de ma vie. J'ai eu des altercations au primaire. Je trouvais tout le temps quelque chose à dire. Je ne me suis jamais battu. Je n'ai jamais eu besoin d'avoir recours à mes poings ou le physique. [...] Puis, je me suis enforcé à dire des injures que je pensais, comme dire que c'est une personne méchante. Tu sais, « tu n'es pas correct. » Tu sais, des insultes comme ça. Ce n'est pas « Ah! Ostie tu es une grosse ». Je cherchais... « tu n'es juste pas une personne gentille. Tu es méchante. Tu as le cœur plein de merde ». Ça aussi c'est une violence. (Franco)

Violence mutuelle

Finalement, quatre participants ont mentionné avoir usé de violence aussi souvent que leur conjointe. Ils affirmaient que les deux partenaires étaient « aussi violents l'un que l'autre » et qu'ils initiaient, l'un et l'autre, les épisodes de violence conjugale.

9.3 Conséquences de la violence subie

Les participants interrogés lors des entrevues ont tous rapporté avoir vécu des répercussions de la violence conjugale. Les participants ont mentionné que plusieurs sphères de leur vie avaient été affectées par la violence subie. Ces répercussions ont été vécues, soit durant la relation violente, soit suite à la séparation. Certains des participants vivaient toujours des répercussions au moment de l'entrevue.

Conséquences psychologiques

Lorsque la question en lien avec les conséquences psychologiques était posée aux participants, près de la moitié d'entre eux ont répondu ne pas avoir été affectés par la violence de leur conjointe sur le plan psychologique. Toutefois, en approfondissant la question en lien avec leur état de santé, la majorité des hommes interrogés ont rapporté des conséquences psychologiques suite à la violence conjugale subie. L'impact le plus souvent rapporté était l'anxiété (n=13). L'anxiété ressentie était souvent liée à la crainte d'un nouvel épisode de violence :

Le fait que quelqu'un peut devenir en stress constant d'un danger imminent. Tu sais, tu shakes en dedans de toi. La vie va bien mais tu vas quand même avoir un petit pétilllement de : « je ne sais pas quand ça va arriver ». Et ça, ça te gruge. (Franco)

D'autres participants ont également relaté avoir vécu de l'anxiété après la séparation, notamment, en lien avec les démarches entourant la garde des enfants et en lien avec le processus judiciaire. Des participants ont mentionné avoir eu de la difficulté à se concentrer, avoir eu des troubles du sommeil ou encore, s'être sentis épuisés.

À un moment donné je me suis dit, c'est venu tellement me chercher que j'en suis venu à me dire que la solution était peut-être de ne plus voir mon enfant. Je suis venu à penser ça. Parce que là, c'était en train de me détruire. Là, je me suis dit, si je suis complètement anéanti, je ne pourrai pas m'occuper plus de mon enfant. (Olivier)

De plus, un participant rapportait les effets d'un trauma à la vue de couteaux : « *Je suis traumatisé des couteaux. Quand Je vois qu'un couteau rentre, dans un film, je le feel, je le sens. Je deviens comme... des frissons.* » (Franco)

Conséquences sociales

Le fait de vivre dans une relation violente a aussi entraîné des répercussions sur le plan relationnel chez les participants interrogés. Le plus grand impact sur ce plan concernait la relation avec les enfants.

Neuf d'entre eux ont dit avoir trouvé très difficile de ne pas pouvoir voir leurs enfants au quotidien suite à la séparation.

J'ai tout le temps été proche de ma fille et je ne pensais pas aimer un enfant comme ça. Quand je suis passé proche de la perdre, parce qu'elle me disait qu'elle ne voulait pas revenir et que je ne pouvais pas la voir, j'ai été quelques jours, avant qu'elle coupe les liens pendant 3 semaines, que je ne l'ai pas vue et je capotais. Puis quand je l'ai vue, j'ai comme fait une crise de panique. (Dan)

Certains ont aussi mentionné avoir vécu difficilement le fait de ne pas avoir pu voir leurs enfants durant les démarches juridiques entourant la garde et les droits d'accès.

Premièrement, j'ai été 6 mois de ne pas voir mes enfants. Bien, un mois sans les voir du tout. La DPJ m'ont contacté parce que suite à l'événement il y avait des menaces et des voies de fait contre enfants, etc. C'est sûr que la SQ, leur responsabilité c'est d'avertir la DPJ. Donc 30 jours après j'ai eu un appel de la DPJ disant qu'on va étudier le dossier. Les premiers 30 jours, je n'ai pas dormi beaucoup. C'est sûr que j'ai pensé à mes enfants. C'est la seule chose que je pensais, c'était mes garçons et être sûr qu'ils étaient corrects. (Nathan)

Des impacts sur les liens avec les enfants ont aussi été rapportés durant la relation. Pour un participant, l'expérience de violence avec sa conjointe a eu un impact sur la relation qu'il entretenait

avec ses enfants d'une union précédente. En effet, la conjointe refusait que les enfants viennent à la maison.

Parce que je prends des pilules pour la dépression. Et là, elle disait que je n'étais pas apte à m'occuper de mes enfants. Mais, tu sais, je ne pouvais pas les voir chez elle, fait que, tu sais, je ne pouvais pas m'en occuper [lors de ses droits de visite une fin de semaine sur deux]. Fait que, je faisais des affaires avec eux, mais de courte durée. Puis, je m'occupais de ses enfants en plus, fait que... (Kevin)

La situation vécue par les participants a aussi eu des impacts sur leur vie sociale. En effet, plusieurs participants ont rapporté avoir « coupé les ponts » avec leur réseau social afin d'éviter des épisodes de violence. De plus, certains participants ont mentionné avoir vécu un préjudice découlant des atteintes à leur réputation, ceci dû principalement aux fausses allégations de la conjointe aux membres de l'entourage.

J'étais énormément impliqué dans le communautaire à l'église et mon ex-conjointe aussi. Et là, elle est allée bavasser à qui voulait l'entendre. Là, c'était rendu que je rentrais là et j'étais bon pour le bûcher. J'ai arrêté d'y aller. Pas seulement les regards, il y a des gens qui disaient que j'étais un batteur de femmes. Ça allait jusque-là. [...] Puis récemment, il y a une personne d'église qui s'est intéressée à mon témoignage, puis elle ne m'a pas caché que mon ex-conjointe et son entourage, les mots qu'ils emploient, c'est qu'ils n'auraient pas le repos tant que je ne serai pas détruit. Moi, je ne veux pas la destruction de mon ex-conjointe. (Olivier)

Deux participants ont aussi dû subir un processus d'enquête policière suite à des allégations de mauvais traitement envers les enfants, lesquelles se sont révélées non fondées.

C'est long, elle continuait de m'accuser non seulement avec un poste de police, mais elle a appelé 4 autres postes de police. De la SQ et un autre poste municipal sur la rive sud. Tout en voulant dire que j'abuse de mes petits. Elle avait quelque chose vraiment contre moi. Elle a tout fait pour aller chercher un dossier criminel contre moi. (Nathan)

Par ailleurs, quelques hommes interrogés (n=5) ont dit que la relation violente qu'ils avaient vécue avait affecté leurs relations amoureuses ultérieures. En effet, pour certains participants, cette expérience négative a occasionné une méfiance à s'engager dans une future relation. Un participant parle ainsi des choses à ne pas répéter lors d'une prochaine relation : « Ne pas laisser autant de chances à une personne. Prendre plus le temps de la connaître, la personne, avant d'aménager avec elle. Ça s'est fait pas mal trop vite. » (Dan)

Conséquences financières

La violence subie par les hommes rencontrés a aussi eu des conséquences sur le plan financier et ce, tant au moment de la relation qu'après la séparation. Lors de la relation, quelques participants ont mentionné avoir perdu leur emploi à cause de la violence.

Ça m'a causé préjudice pour vrai. Tu sais, que je suis arrivé en retard, puis finalement ma boss... je suis un gars qui manque souvent. Puis, non, je n'aime pas ça. Puis, je suis un gars qui manque souvent parce que j'ai des problèmes à la maison, personnels, puis que je ne voulais pas trop en parler. J'ai dit : « regarde, je n'aimerais pas ça trop t'en parler, mais j'aimerais ça que tu comprennes que j'ai des problèmes. » Elle m'a dit qu'elle avait une compagnie à faire rouler. C'est beau! Ça causé des mises à pied, oui. Des retards souvent. (Franco)

D'autres ont eu de la difficulté à se trouver un emploi, étant données les procédures judiciaires en cours.

Puis le 1er avril, j'avais été accepté pour un poste de conciergerie dans une place pour personnes âgées, c'était pour me revirer en attendant. J'arrive là, le matin, puis finalement, on me dit que je ne peux pas travailler là parce que, apparemment, j'avais un dossier criminel. Je ne comprenais pas, je n'avais jamais rien eu de ma vie. Dans le fond, avant l'événement, ça n'avait pas encore passé à la Cour, il n'y avait pas encore eu de jugement de cour à cet effet-là. (Olivier)

Un autre participant s'est vu privé de sa maison pendant trois mois alors qu'il payait tous les frais, parce que la conjointe refusait de quitter son domicile.

La conséquence financière le plus souvent mentionnée par les participants portait sur le coût des démarches légales. Certains hommes se sont vus appauvris par les frais d'avocat déboursés, tant en matière juridique que judiciaire.

En somme, l'expérience de la violence conjugale subie par les hommes laisse des traces dans leur vie à plusieurs égards. Bien que n'étant pas toujours identifiées clairement, les conséquences psychologiques, physiques, sociales et financières ont affecté les hommes qui la subissaient.

Chapitre 10

Parcours d'utilisation des services

Dans la seconde partie de l'entrevue, les hommes étaient interrogés à propos de leurs besoins et de leur utilisation des services en matière de santé et de services sociaux, de même qu'en matière juridique et pénale. Les constats faits à partir des témoignages des participants ont permis de faire ressortir les parcours de demande d'aide ainsi que l'appréciation des services. Les participants étaient également invités à faire des recommandations afin de bonifier l'aide offerte.

10.1 Dévoilement de la violence conjugale subie

Mentionnons, tout d'abord, qu'aucun des hommes rencontrés dans le cadre de l'étude n'avait initialement consulté en ayant identifié le problème de la violence exercée par la conjointe. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. D'une part, la moitié des participants au projet ne reconnaissaient pas avoir subi de la violence conjugale avant de rencontrer un-e professionnel-le de la santé et des services sociaux. En effet, ceux-ci avaient tendance à justifier les comportements violents de la conjointe. Plusieurs faisaient un lien entre l'utilisation de la violence et les problèmes de santé mentale de la conjointe.

Elle était diagnostiquée état limite et elle était médicamentée. Elle avait plusieurs thérapies mais en vain. Elle avait trois thérapies qu'elle avait. Elle avait le centre de jour, elle venait à Via l'anse et un groupe anti-stress, une fois semaine. C'est là que je me disais, elle commencé à accumuler les thérapies et câlisse, elle n'en viendra pas à bout. [...] Les changements que je voyais c'est quand elle était lucide. Quand elle était toute là et c'est la femme que j'aime. Elle me disait qu'il y avait des trucs qu'elle avait appris, elle a appris les temps d'arrêt. Mais, elle ne mettait pas en application. Elle n'était pas capable de mettre ça en application. Parce que dès que tu commences à bouillir, tu t'en crisses. (Franco)

D'autres participants expliquaient les comportements de violence par des motifs liés aux problèmes vécus par la conjointe dans l'enfance ou encore, par le stress vécu au quotidien. Un homme relate que la violence vécue s'est amorcée avec la thérapie de son ex-conjointe pour des abus dans l'enfance.

Je crois, avec les thérapies plus intenses dans son passé d'abus, même je me suis impliqué dans ses thérapies. La raison pour laquelle je me suis impliqué, c'est parce que ses cauchemars, ses sentiments, ses émotions ont viré contre moi. C'est là que ça commencé, mais ça commencé juste verbalement. Le problème c'est que c'était tellement intense, les émotions qu'elle vivait. La colère qui a ressortit par la suite. Parce que là c'est devenu, non seulement l'émotif, la peine, mais c'est aussi la colère qui est ressortie. C'est là que c'est devenu verbalement abusif contre moi, même parfois contre sa petite fille, mais pas plus qu'il faut. C'est juste parce qu'elle était fatiguée, fait qu'elle disait des choses qu'elle regrettait. En temps normal, si tu veux, tu n'aurais pas dit certaines choses. Mais on ne vivait pas un temps normal. Donc, ça commencé la

verbalisation assez dramatique, assez agressive. De temps en temps, c'est devenu agressif physiquement. (Nathan)

D'autre part, un certain nombre d'entre eux nommaient les difficultés du couple en les attribuant aux nombreux conflits et aux mésententes, sans y reconnaître la violence. Cette description de la dynamique conjugale était courante chez les hommes n'ayant pas été victimes de violence physique.

De plus, un certain nombre d'entre eux ont mentionné ne pas avoir vu les impacts de la violence sur eux. Un participant raconte qu'il ne ressentait pas le besoin de consulter : « *Ce n'était pas assez grave, je trouve. Ce n'est pas comme si elle me battait toutes les fins de semaine. Je ne ressentais pas le besoin pour la violence subie.* » (Dan)

Finalement, une des raisons les plus souvent rapportées par les hommes rencontrés à l'effet de ne pas avoir dévoilé la violence conjugale est la honte; la honte de se retrouver dans une telle situation. Aussi, plusieurs avaient l'impression d'être « seuls à vivre cela ». En plus de la honte, des participants ont également nommé la peur d'être jugés et de ne pas être pris au sérieux s'ils dévoilaient la violence subie.

10.2 Motifs de la demande d'aide

Du fait que très peu d'hommes dévoilent la violence conjugale subie, les participants à l'étude ont donc eu recours aux services pour d'autres motifs. Près de la moitié des participants ont mentionné avoir consulté une ressource pour un problème de violence agie. Dans ces situations, les hommes reconnaissaient avoir usé de violence à l'endroit de la conjointe et cherchaient de l'aide pour changer leurs comportements. Ils se sont adressés pour la plupart à l'organisme venant en aide aux personnes ayant des comportements de violence de leur région (Via l'anse et AVIF) ou encore, au service d'aide aux employés de leur lieu de travail. Dans la plupart des cas, ils avaient été incités à consulter par la conjointe ou avaient été référés par le système judiciaire.

Un autre motif évoqué par quatre participants afin de demander de l'aide était d'apprendre à mieux gérer leur colère. Ces hommes attribuaient leurs problèmes conjugaux à la difficulté qu'ils avaient à gérer la colère.

J'ai toujours assumé mes actes. Quand je me suis dénoncé la première fois, c'est parce que j'avais besoin d'aide pour contrôler ça, pour le bien de ma conjointe et de mes enfants. Parce que de me faire crier après, moi je n'aime pas ça. Ça me fait que je vois noir. (Quentin)

Pour trois autres participants, le motif de consultation mentionné était d'acquérir de meilleures habiletés de communication. Un participant a notamment mentionné : « *je me suis rendu compte que j'avais, oui, peut-être de la difficulté à communiquer sainement quand je vivais des grosses situations émotionnelles, sauf que non, je n'étais pas un batteur de femmes.* » (Olivier)

Les participants ayant nommé ce motif de consultation se sont, soit adressés à l'organisme venant en aide aux personnes ayant des comportements violents de leur région, soit au CLSC.

Enfin, quatre participants ont rapporté avoir consulté une ressource afin de venir en aide à leur conjointe ou pour aider les enfants. Dans de tels cas, ceux-ci ont eu recours aux services du Pont du Suroît, organisme dont la mission est d'aider les proches des personnes souffrant d'un problème de santé mentale. Deux participants ont également appelé les policiers parce que la conjointe menaçait de se suicider. Un autre participant s'est adressé au CLSC pour des problèmes de santé chez son fils.

10.3 Parcours d'utilisation des services

La majorité des participants rencontrés ont un parcours similaire quant à l'utilisation des services. Pour douze hommes interrogés, la démarche d'aide s'est amorcée par une arrestation en lien avec la violence conjugale. Ils ont donc été confrontés au système judiciaire comme auteurs de violence. Cinq d'entre eux ont même été détenus suite à leur arrestation. Pour la plupart des participants, les démarches judiciaires étaient toujours en cours au moment de l'entrevue. Dans deux cas, un suivi de probation était en cours. Ajoutons que deux participants ont porté plainte aux services de police. Dans une situation, l'homme a porté plainte pour harcèlement suite à la séparation. Dans une autre situation, l'homme s'est présenté au poste de police pour faire une déclaration, sachant que la conjointe allait appeler les policiers.

Mais la situation était comme précocement un peu parce qu'elle m'accusait de plein d'abus et moi, j'expliquais la réalité, les événements qui se sont passés, que je suis en train de t'expliquer, là. Et là, le policier me demande si je veux l'accuser parce que j'avais des séquelles dans ma gorge, bien oui, moi je saignais, je saignais dans ma gorge là, quand je me suis présenté au poste de police. Fait qu'ils voyaient bien que j'avais des séquelles et elle, elle n'en avait pas. Elle avait dit qu'elle avait une ecchymose sur le bras. Mais on se comprend que tu peux pognier ça n'importe comment. Mais, c'est ça, il voit que mon cou est ensanglanté puis il me demande si je veux porter plainte et j'ai dit non. Parce que ce n'était pas ça le problème. Ce n'est pas de porter plainte contre elle pour voies de fait qui va régler notre situation. Elle a besoin d'aide, pas d'un dossier criminel. (Nathan)

Parallèlement aux démarches judiciaires, onze hommes ont dû entreprendre des démarches juridiques pour la garde des enfants. L'arrestation ayant donné lieu, dans plusieurs cas, à la séparation conjugale, les participants ont fait appel à un avocat pour obtenir des droits de visite ou la garde partagée des enfants. De plus, six participants ont été en contact avec des intervenants-es des centres jeunesse. Dans deux cas, le centre jeunesse a octroyé la garde des enfants au père et des visites supervisées avec la mère.

Enfin, bien que plusieurs démarches aient été effectuées en même temps, chez tous les hommes interrogés, la dernière ressource consultée a été l'organisme d'aide aux personnes ayant des comportements violents. Les participants y ont été référés, soit par le système judiciaire, par le CLSC, le Centre jeunesse ou par la conjointe. Au total, 15 participants ont recouru aux services de Via l'anse et un participant a consulté AVIF.

10.4 Appréciation des services

Au cours des entrevues, les hommes interrogés ont fait part de leur appréciation des divers services reçus. Il a été possible de regrouper les commentaires des participants en différentes thématiques : l'accueil, les interventions ainsi que la défense de leurs droits.

Accueil

Tout d'abord, tous les participants rencontrés ont rapporté des éléments quant à la manière dont ils ont été accueillis dans les divers services aide. Ils ont apprécié le fait d'être écoutés sans jugement. Pour plusieurs, la possibilité de partager librement ce qu'ils vivaient a représenté une grande aide.

Juste de parler à quelqu'un. Juste de parler à quelqu'un vraiment. Quelqu'un t'écoute et te donne des conseils. C'est vraiment ça. Ça fait du bien. Et après ça, moi je m'en souviens et je pense à ça. C'est vraiment ça qui a été bénéfique. C'est de parler. (Jean)

La qualité de l'écoute et le type d'accueil se sont avérés déterminants dans le processus de demande d'aide des hommes. En effet, s'ils ne se sentaient pas écoutés ou s'ils se sentaient jugés, les hommes étaient réticents à poursuivre leur démarche. Un participant commente ainsi l'intervention d'un professionnel consulté dans le cadre d'un programme d'aide aux employés :

Un peu ordinaire. Ça m'a désenchanté un peu. Oui, oui. Un peu ordinaire. Un monsieur qui s'écoutait plus qu'y écoutait les gens. Je n'avais pas trippé pantoute là. [...] Entre un et deux ans. Entre les deux, j'ai ramassé des livres à la bibliothèque. Des affaires, investigation un peu par moi-même. (Lucien)

Aussi, neuf des quatorze participants ont critiqué le travail des policiers effectué à leur endroit : ils se sont sentis jugés ou très peu écoutés. Peu d'hommes ont eu le sentiment d'avoir été pris au sérieux par les policiers. Des participants ont mentionné qu'ils avaient été menottés sans que les policiers ne prennent en compte leur version des événements.

Il y a eu certains épisodes où je les ai trouvés professionnels, comme je t'ai dit. Puis c'est peut-être parce que j'ai réussi à m'exprimer bien aussi. [...] C'est arrivé 2 fois sur les 15 fois. Oui. Que je me disais « câline, il n'a pas un parti pris, le policier. Il est objectif et il réussit vraiment à tirer l'épingle du jeu pour savoir c'est quoi qui se passe pour vrai, sans préjugé et sans conclusion d'avance. » C'est arrivé. J'ai déjà senti une impartialité, mais pas dans le regard et pas dans certains agissements, puis tout de suite les menottes, puis pas de questions. Un policier ça doit faire, je ne sais pas, mais une mini enquête. Ça doit poser des questions, ça ne peut pas t'arrêter tout de suite tout d'un coup. (Franco)

Interventions

Les hommes rencontrés ont également parlé des interventions qu'ils avaient particulièrement appréciées lors de leurs démarches. L'intervention la plus souvent nommée par les participants portait sur l'identification de la violence conjugale. En effet, pour plusieurs, le fait de reconnaître que les comportements de la conjointe constituaient de la violence leur a procuré un

soulagement. Pour eux, prendre conscience qu'ils n'avaient pas l'entièreté de la responsabilité de la situation a été très bénéfique.

Ça m'a donné des outils pour comprendre ce que je vivais, ce qu'on vivait. C'est un travail à long terme, ça ne se règle pas du jour au lendemain, car comme je disais tantôt, c'est dur d'effacer le passé. Tu sais, c'est ce qu'on devrait faire, mais ça ne se fait pas. Tu sais, prendre une pilule et on a reformaté la disquette et on repart avec un dossier vierge. Le fait d'avoir des outils, ça aide à cheminer là-dedans et ça aide à grandir aussi. Ça donne des outils autant dans ma vie personnelle que professionnelle et sociale. (Lucien)

Pour d'autres hommes, le fait d'identifier la violence conjugale leur a permis de normaliser la situation et de se rendre compte qu'ils n'étaient pas les seuls à vivre cette situation.

Je pense que j'avais fait des recherches pour des numéros pour [nom de la conjointe]. Elle, en crise, elle n'appelle pas. Elle ne fait pas : « je vais me faire aider; je suis en crise et je vais appeler le Pont. [...] J'ai appelé et c'était pour les proches aussi, pour l'entourage. Je voulais savoir aussi si j'étais tout seul à vivre ce que je vivais. Si c'était commun. Si c'était plus rare ou s'il y avait quelque chose à faire. C'est quoi la meilleure affaire dans ma situation. (Franco)

De plus, la majorité des participants ont mentionné que l'aide reçue, principalement chez Via l'anse, leur a permis d'acquérir de nombreux outils concrets afin de mieux gérer les risques liés à leurs propres comportements de violence et à la colère.

Tu as plusieurs thermomètres sur la même feuille et chaque jour, il faut se prendre un petit moment pour penser à comme on est stressé en ce moment; je suis en amour avec ce qui m'entoure à combien sur combien. J'étais capable de m'évaluer comme ça, puis je me rendais compte que ça allait bien. Ça va bien dans ma tête, ça va bien dans mon corps. J'aime la vie. À part ça, d'autres outils, des façons de répondre, que « ça ne sert à rien ». Ben, premièrement ça ne m'appartient pas comment elle se sent. (Charles)

Aussi, l'intervention a permis aux hommes de mieux comprendre la dynamique de violence dans le couple et d'identifier les éléments leur permettant d'éviter les épisodes de violence. En ce sens, un participant a souligné que l'intervention lui avait permis d'acquérir de nouvelles stratégies d'action avec sa conjointe.

Oui. C'est parce que lui ou la madame sont capables de dire à qui tu fais affaire. Fait que quand tu as fini Via l'anse, si tu as tout suivi Via l'anse, puis eux autres [Pont du Suroît] te disent : « c'est ça, c'est ça qu'elle a. » Tu conjugues les deux et puis ça te donne une bonne idée si tu peux continuer avec elle. Moi si je n'étais pas venu ici, Via l'anse m'aurait aidé, mais pas comme ça. Fait que quand je suis arrivé à Via l'anse, ce que [nom de l'intervenant] m'a dit, je le reçois, mais d'une autre manière. Je me disais : « c'est bon Via l'anse, ce que tu me dis, mais elle, je ne peux pas faire ça avec elle ». Fait que, puis [nom de l'intervenant] faisait des tableaux longs comme ça avec toutes les solutions. Fait que moi je prenais une colonne en me disant : « ok, je vais y aller comme ça avec elle », parce que je savais à qui j'avais affaire. (André)

En plus, certains participants ont mentionné s'être sentis soutenus et accompagnés par l'organisme Via l'anse dans leurs diverses démarches légales. Ils ont eu l'impression d'être bien orientés vers les ressources.

Défense de droits

Par ailleurs, plusieurs participants ont exprimé une appréciation négative à l'endroit du système juridique. Ces hommes ont rapporté que leurs droits parentaux avaient été peu considérés dans les jugements de garde.

J'ai demandé une garde partagée et mon avocate elle s'est mise à me rire dans la face. J'ai changé deux fois d'avocat. Les 2 premières avocates que j'ai eues me disaient que je n'aurais jamais rien, peu importe ce qu'elle fera : « elle va gagner et tu n'auras jamais rien. » Elles ne me supportaient même pas. Elles ne me supportaient pas. J'étais un homme, c'était une femme; c'était la mère et elle allaitait, point barre. « Tu auras bien beau être le meilleur père au monde, tu n'auras jamais... Ne perds pas ton temps avec ça, on va demander une fin de semaine sur deux, à partir quand elle aura un an. D'ici là, tu auras des droits de garde une fois par semaine 8 heures », tu sais. Je ne voulais pas ça. Ce que je voulais c'était voir mon enfant. (Olivier)

Aussi, quelques participants ne se sont pas sentis bien représentés par leur avocat quant à la défense de leurs droits.

Ça se passe comme ci, comme ça. Elle [son avocate] a l'air pas mal trop occupée. Mettons, on passe en cour, je ne lui ai pas parlé pendant 4 mois, on passe en cour une journée, elle va m'appeler la veille pour savoir « ok, qu'est-ce que tu veux? Qu'est-ce qu'on fait? ». Tabarnak. On dirait qu'elle ne sait pas à qui elle parle; elle se trompe de nom. « Si tu as trop de dossiers, dis le moi, si tu as trop de dossiers. » [...] Elle m'aide un peu, mais la moitié des choses que je veux qu'elle fasse, elle ne les fait pas. Comme quand elle m'a poussé [ex-conjointe], moi je voulais porter plainte ou qu'elle aille en gestion de la colère, mais elle m'a dit qu'on ne devrait pas porter plainte, ce n'est pas bon pour le dossier. (Dan)

10.5 Recommandations des participants

Finalement, les hommes interrogés ont émis quelques recommandations afin d'améliorer les services offerts aux hommes violentés par leur conjointe.

D'abord, une majorité de participants ont mentionné l'importance de recevoir de l'aide de la part d'un-e professionnel-le. Ceci, afin de recevoir les services adéquats, d'une part, et d'être écouté sans jugement, d'autre part.

De ne pas attendre, d'aller chercher des services le plus rapidement possible, mais encore là, les services des fois, il faut savoir qu'ils existent, il faut les trouver. Et ce n'est pas parce que tu as une mauvaise expérience que tu ne tomberas pas sur un bon service ailleurs éventuellement. (Lucien)

Une seconde recommandation concernait le travail policier. Plusieurs hommes ont nommé l'importance de mieux évaluer le contexte et la situation, lors de l'intervention policière. Ils ont aussi nommé l'importance d'entendre les deux versions avant de poser un jugement sur la situation.

Tu sais, avoir le choix de prendre la personne et l'amener dans une place sans la menotter, sans tu sais... Être capable de faire ton enquête en tant que policier. Parce qu'il n'y a pas d'enquête qui se fait. C'est tout de suite, c'est comme des pions, les policiers. Ils te prennent, ils t'amènent là et après on décide, puis après on checkera avec la juge et ces affaires-là. Il faudrait qu'il y ait juste une période de questions. Une période sans arrestation. Une période d'évaluation.
(Franco)

Une troisième recommandation était à l'effet qu'il y ait une plus grande sensibilisation auprès des intervenants-es et de la population en général quant à la réalité des hommes subissant de la violence conjugale.

Chapitre 11

Discussion

Les récits des hommes ayant subi de la violence conjugale ont permis d'observer de nombreux besoins : se confier, être en sécurité, préserver leur dignité, protéger leurs droits et comprendre ce qui leur arrive. Ces constats correspondent aux résultats des recherches antérieures réalisées auprès des victimes masculines (Corbally, 2011; Hogan, 2016; Allen-Collinson, 2008; Tilbrooke, Alla et Dear, 2010).

11.1 Les besoins mentionnés

Être en sécurité

Tout d'abord, la capacité des hommes rencontrés à assurer leur propre sécurité s'est révélée, dans tous les cas, limitée par les agressions subies. Les hommes ont fait état de plusieurs formes de violence et de contrôle. Ils ont également fait état, dans nombre de cas, d'agressions verbales et psychologiques quotidiennes et, pour certains, d'agressions physiques sévères ayant occasionné des blessures importantes et même, dans un cas, des séquelles permanentes. Dans une recherche qualitative menée en Angleterre auprès de 23 victimes masculines de violence conjugale, Hogan (2016) a fait des constats similaires, les agressions et le contrôle comprenant, là aussi, un vaste ensemble incluant les violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles.

L'impression d'être incapables d'éviter la répétition des agressions et ce, malgré une attention soutenue aux déclencheurs de la violence et malgré l'usage de stratégies variées visant à éviter les confrontations, semble avoir entraîné, chez de nombreux hommes, un état d'anxiété ayant eu des répercussions à la fois dans la sphère conjugale et dans les autres sphères de leur vie. Comme le constatait également Corbally (2011), dans une étude qualitative réalisée au Royaume-Uni auprès de 13 victimes masculines de violence conjugale, les menaces, en particulier celles d'empêcher les contacts du père avec les enfants, entraînent un sentiment de crainte et de confusion important, atteignant aussi, du même coup, les besoins d'autonomie et de liberté.

Préserver leur dignité

La dignité des personnes s'est également révélée atteinte par les comportements d'agression et de contrôle subis.

D'une part, les multiples manifestations de violence psychologique ont eu un effet négatif sur la représentation de soi des victimes, les hommes ayant été confrontés, à répétition, à des messages de dénigrement, tant dans leur rôle de conjoint que dans ceux de père, de pourvoyeur, d'amant, d'aidant, de soignant, de travailleur et d'homme. Certains participants ont rapporté que les impacts sur l'estime de soi avaient perduré durant de nombreuses années. Dans une recherche qualitative

menée en Australie auprès de 15 victimes masculines de violence conjugale, Tilbrooke, Alla et Dear (2010) observaient que le dénigrement répété avait aussi réduit la capacité des hommes à demander de l'aide, ceux-ci craignant d'être perçus à nouveau comme « faibles », « incompetents » et « indignes ».

D'autre part, les expériences rapportées ont fait ressortir de nombreuses manifestations de violence portant atteinte à la réputation des personnes, en particulier, à travers des messages de dénigrement adressés à des tiers, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Ces manifestations de violence sociale, et l'isolement qui en découlent, ont aussi été observés par Corbally (2011), Hogan (2016), Allen-Collinson (2008) et par Tilbrooke et al. (2010).

Sortir de l'impuissance

L'impression d'être incapables de répondre adéquatement aux besoins de la partenaire et d'assurer le bien-être de la famille a aussi eu des impacts sur le sentiment de compétence des hommes rencontrés. Les résultats de la présente recherche concordent avec ceux obtenus par Corbally (2011), laquelle avait observé que l'amour porté à la partenaire et le sentiment de devoir en prendre soin, indépendamment des difficultés rencontrées, jouaient un rôle déterminant dans le maintien des relations d'abus vécues par les hommes. Elle constatait également que le rôle de pourvoyeur attendu socialement pouvait contribuer à amplifier les abus financiers exercés par la conjointe ou l'ex-conjointe, ce qui a également été observé dans le cadre la présente recherche.

La honte représente un facteur inhibiteur de la demande d'aide fréquemment mentionné chez les hommes rencontrés. Il s'agit, en effet, d'un des principaux motifs évoqués par les participants à l'effet de n'avoir pas parlé de la violence subie à un membre de l'entourage ou à un-e professionnel-le. Ces résultats concordent avec ceux de Tilbrooke et al. (2010), qui ont aussi constaté que la crainte de l'humiliation avait un impact important sur le déni des situations.

Besoin d'en parler et d'être soutenu

Le besoin d'en parler et de recevoir de l'aide s'est révélé être un enjeu déterminant dans l'expérience des hommes ayant subi de la violence. Cependant, aucun des participants rencontrés ne s'était adressé aux ressources d'aide en reconnaissant d'emblée un problème de violence subie. On consultait plutôt, soit pour un problème de violence agie, soit pour « être un meilleur conjoint », soit pour mieux savoir composer avec les crises, soit pour pacifier les situations ou encore, pour des difficultés liées au bien-être des enfants. Dans tous les cas, ce sont les intervenant-es consulté-es qui ont constaté la violence conjugale et qui ont aidé les hommes à en prendre conscience.

Les participants ayant bénéficié de ces interventions ont témoigné de leur appréciation à l'effet de ne pas être jugés et d'avoir obtenu des informations utiles.

Cela dit, plusieurs hommes ont aussi vécu des expériences difficiles au contact des réseaux d'aide formelle. Certains ont rapporté ne pas avoir été questionnés au sujet de la violence lors de

consultations, ou encore, le fait d'en avoir parlé sans qu'on y prête attention. D'autres ont aussi dit ne pas avoir été crus ou ne pas avoir pas été pris au sérieux lors d'appels à l'aide.

Les résultats de la présente recherche sont similaires à ceux faits par Tilbrooke et al. (2010) à l'effet que les victimes ayant eu notamment affaire avec le système judiciaire rapportaient davantage d'impacts négatifs que positifs. Plusieurs victimes disaient avoir perçu de l'hostilité de la part des policiers et déploraient le fait de n'avoir pas pu raconter ce qu'ils avaient vécu.

Les hommes ont parfois témoigné aussi de leurs difficultés à exprimer clairement leurs besoins d'aide, soit parce qu'ils avaient honte, soit par crainte de la conjointe. Lors d'interventions policières, certains n'ont, par exemple, pas dévoilé les agressions subies pour éviter de nuire à la conjointe, craignant notamment les effets négatifs pour les enfants et pour la famille. Les hommes ont aussi rapporté que le fait d'en parler aurait contribué à précipiter l'idée d'une rupture, laquelle était associée à des craintes importantes. Le sentiment de confusion et d'impuissance semble, en ce sens, avoir contribué largement à la difficulté de prendre une décision par rapport à l'avenir de la relation. Ces résultats concordent avec ceux de Tilbrooke et al. (2010) et de Corbally (2011). Cette dernière n'en constatait pas moins que la capacité à se confier demeure un facteur clef en matière de protection chez les victimes masculines, ce qui a également été constaté dans le cadre de la présente recherche.

La recherche d'aide pour la conjointe a également été mentionnée régulièrement dans le discours des hommes. La réponse sociale aux besoins des conjointes représentait ainsi pour eux un facteur de protection. Le souhait de voir la conjointe reconnaître ses propres problèmes a été exprimé par plusieurs hommes.

Besoin de justice

Les hommes ayant été victimes d'allégations biaisées ou mensongères ont fréquemment rapporté un sentiment d'impuissance et d'injustice. Le fait, notamment, d'être privés, par ce biais, du contact avec leurs enfants, leur est apparu comme une forme d'injustice particulièrement douloureuse. Certains hommes ont aussi rapporté avoir dû plaider coupable à des accusations impliquant des actes qu'ils n'avaient pas commis, faute de moyens financiers pour assurer leur défense ou parce qu'ils se sentaient incapables de supporter plus longtemps la pression découlant des démarches légales. Ils ont alors décrit un positionnement similaire à celui vécu dans la relation conjugale, soit de devoir « acheter la paix à tout prix ».

Comme l'ont aussi constaté Tilbrooke et al. (2010), le fait de ne pas être crues et de ne pas être considérées peut entraîner des conséquences graves chez les victimes. Les hommes confrontés à ces situations ont fait état d'impacts importants : stress, humiliation, colère, ressentiment, anxiété, idées suicidaires, isolement, consommation, pertes financières, etc. L'acceptation de l'injustice subie s'est avérée être, pour plusieurs, une épreuve particulièrement difficile à traverser, surtout lorsqu'elle avait affecté les enfants.

Se sachant en marge, les hommes rencontrés ne semblent pas avoir eu de grandes attentes par rapport à l'offre de services. Tilbrooke et al. (2010) ont aussi observé que la rareté des services d'aide aux victimes masculines semblait confirmer chez les hommes l'impression que leur détresse était socialement négligeable et qu'il s'agissait d'un problème « à régler par leurs propres moyens ». Corbally (2011) observait que ces expériences renforçaient les stéréotypes masculins à l'effet de nier la souffrance et de devoir s'en sortir seul, sans pour autant que les personnes concernées n'aient, par ailleurs, les moyens d'y arriver.

La question du sens

Le besoin de comprendre leur conjointe a été fréquemment mentionné par les participants comme étant un enjeu important. Plusieurs croyances associées à la justification de la violence étaient présentes dans le discours des hommes. On attribuait ainsi les comportements de la conjointe à des problèmes de santé mentale, à la jalousie, à l'influence d'événements traumatiques antérieurs, à des dysfonctions dans la famille d'origine ou à la consommation abusive. Tout comme dans la présente étude, Tilbrooke et al. (2010) ont observé chez la plupart des hommes, une grande difficulté à reconnaître les comportements violents de la partenaire comme des abus. Les chercheur-es attribuaient notamment cette difficulté au manque d'information des victimes quant au phénomène de la violence conjugale, en particulier en ce qui a trait à la victimisation masculine. On soulignait également que l'absence de représentation des victimes masculines dans les campagnes nationales de sensibilisation en matière de violence conjugale ne facilitait pas la reconnaissance de la problématique chez les hommes concernés. Ce même constat ressort à travers les recommandations faites par les hommes de la présente étude.

11.2 Regard sur le poids des stéréotypes

Le récit des hommes rencontrés comportait, bien souvent, un positionnement dans lequel ils se représentaient comme ayant tenté, par tous les moyens, d'avoir été « à la hauteur de la situation », conformément aux attentes liées aux stéréotypes de genre. Il est également apparu que les craintes découlant de la violence subie et la soumission aux injonctions de la partenaire étaient spontanément peu rapportées. De façon générale, l'accent était davantage mis sur la détresse de la partenaire que sur la leur propre, ce qui correspond, à nouveau, aux stéréotypes de genre et au côté « chevaleresque » de la masculinité. C'est également sous cet angle que les critiques à l'égard du système étaient adressées, soit lorsque celui-ci avait nuit à leur capacité à jouer un rôle de protecteur auprès des enfants. Enfin, les blessures, même sévères, étaient généralement rapportées dans une perspective fortement teintée de stoïcisme, laissant peu de place à l'expression de la vulnérabilité et de la souffrance. Il semblait, par ailleurs, plus facile de parler des symptômes physiques et des comportements d'adaptation découlant de la violence que d'utiliser un vocabulaire associé à la santé mentale et à la victimisation.

Corbally (2011) a aussi observé que les facteurs associés à la construction de la masculinité étaient déterminants dans les récits des victimes masculines rencontrées et qu'ils limitaient leur

capacité à reconnaître le problème de la violence subie et, conséquemment, à s'en protéger efficacement. Les hommes interprétaient ainsi les agressions subies et les difficultés rencontrées comme des obstacles à surmonter, de manière à pouvoir jouer pleinement leur rôle de protecteur et de pourvoyeur auprès de la conjointe et de la famille. Ils misaient, pour y arriver, sur leur capacité à se montrer plus endurants, plus forts et stoïques. Elle a également observé que la construction sociale de la violence conjugale (axée sur la dichotomie hommes agresseurs/femmes victimes) fait en sorte que les victimes masculines peuvent difficilement se percevoir dans un rôle de victime sans nier, ce faisant, leur masculinité : « les hommes ne subissent pas de violence conjugale. Donc, si je suis victime, c'est que je ne suis pas vraiment un homme ». Cette difficulté faisait régulièrement écho au dénigrement exercé par la conjointe à l'effet qu'ils étaient incapables de se comporter comme « de vrais hommes ».

Dans le cadre de la présente recherche, diverses difficultés liées à la reconnaissance de la violence subie chez les hommes ont été également observées dans les milieux d'intervention. Lors des discussions avec les partenaires, il est apparu notamment que la capacité à identifier la violence subie chez les hommes semblait parfois nécessiter qu'il y ait eu des blessures graves, de même qu'un contrôle particulièrement élevé des faits et gestes de la victime. Ces résultats concordent avec les travaux de Sorenson et Taylor (2005), qui avaient observé, dans la population, une tolérance relativement élevée face à la violence conjugale subie par les hommes. Par ailleurs, il est apparu aussi que le fait que les hommes minimisaient les impacts des agressions et du contrôle avait souvent incité les intervenant-es à ne pas considérer que leur situation pouvait nécessiter des mesures d'aide et de protection.

11.3 Diversité des dynamiques

Différentes dynamiques de violence ont été décrites par les participants à l'étude. Il est apparu également que ces dynamiques avaient évolué au fil du temps, à travers la relation. Dans certains cas, la violence était demeurée unidirectionnelle, les victimes n'ayant fait, à aucun moment, usage de violence. À d'autres occasions, la violence subie avait donné lieu à des agressions défensives, soit, à l'usage de la force de manière à réduire les risques de blessures lors d'une agression (principalement par des cris; parfois également, par la force physique). Dans tous les cas observés, la violence unidirectionnelle avait donné lieu, au fil du temps, à un sacrifice de plus en plus marqué de la victime par rapport à la satisfaction de ses propres besoins, engendrant des rapports de pouvoir fortement asymétriques. Il en était de même dans les cas de violence défensive.

On a aussi observé, dans d'autres cas, une forme de contagion, apparue au fil des agressions et du contrôle subis. L'adoption de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements, au contact d'un-e partenaire amoureux, est un phénomène inhérent à la vie de couple. L'usage de violence ne semble pas faire exception, du moins, dans certains cas, à ce phénomène. C'est-à-dire qu'à force de vivre avec une partenaire usant de comportements d'agression et de contrôle, plusieurs hommes en sont venus à leur tour à « normaliser » le recours à la violence, du moins, dans le cadre de la relation de couple. Ils demeuraient généralement conscients, par ailleurs, de franchir ainsi un

interdit social et éprouvaient un sentiment d'inadéquation et de culpabilité. Ce constat met en évidence l'importance des mesures sociales permettant aux hommes de reconnaître la violence subie et de normaliser le fait de rechercher — et d'obtenir — de l'aide pour protéger leurs droits, plutôt que d'estimer que la meilleure façon de limiter les abus est d'y riposter. Il est, à cet effet, assez troublant d'observer que, chez la majorité des victimes rencontrées, l'accès à des services d'aide psychosociale ne s'est faite qu'à la suite à d'accusations liées à leur propre usage de violence.

Par ailleurs, parmi les cas observés, il est apparu aussi que, chez certains couples, les comportements d'agression et de contrôle semblent avoir été bidirectionnels dès le début de la relation. Quelques participants ont ainsi rapporté que les différends ne s'exprimaient dans le couple qu'à travers le recours mutuel à des injonctions et à des comportements de contrôle. Les épisodes rapportés comportaient fréquemment une escalade de violence. La propension des personnes à entrer en relation avec des partenaires présentant des parcours de développement similaires, comprenant parfois des carences importantes et des traumatismes, semble faire en sorte que certains couples ne disposent que de fort peu de moyens en matière de négociation des attentes et de reconnaissance des besoins respectifs. Le niveau élevé de tolérance à la violence chez les deux partenaires semble contribuer alors à l'isolement des couples, rendant difficile la demande d'aide. À cet effet, l'amélioration des mesures de prévention durant l'enfance et l'adolescence, de manière à réduire les risques de trauma et de carence, semble représenter un facteur social déterminant quant à la capacité des personnes à vivre des rapports intimes sans violence. Des services d'aide appropriés aux cas de violence mutuelle s'avèrent également nécessaires.

Chapitre 12

Mesures d'aide et de protection

Les résultats de la présente recherche suggèrent que de nombreuses mesures méritent d'être considérées afin de mieux répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale. Plusieurs autres études recommandent également des changements importants à cette fin (Allen-Collinson, 2009; Barkhuizen, 2015; Corbally, 2011; Dim, 2017; Drijber et al., 2013; Hines et Douglas, 2010; 2011; Hoff, 2012; Hogan, 2016; Kelly, 2003; Randall et Graham, 2011; Shuler, 2010; Tsui, 2017).

12.1 Politiques sociales

Les modèles d'analyse retenus dans les politiques sociales devraient permettre d'intégrer pleinement le phénomène de la victimisation masculine. Corbally (2011) suggère à cet effet que les politiques sociales existantes soient revues de manière à ce que le phénomène de la victimisation masculine soit pleinement intégré à l'analyse de la problématique et dépasse ainsi le simple seuil de la reconnaissance symbolique. Elle soutient également que compte tenu des effets dévastateurs de la victimisation secondaire, les pratiques judiciaires soient revues de manière à mieux se prémunir contre la discrimination.

Dans la même perspective, les principaux déterminants associés à la violence conjugale mériteraient d'être intégrés à l'analyse de la problématique. Lee et Lincoln (2017) suggèrent ainsi que l'approche soit révisée de manière à tenir compte des principaux déterminants associés à la violence conjugale. Elles constatent aussi que la capacité sociale à présenter une offre de service sans discrimination représente une condition essentielle aux demandes d'aide, non seulement chez les victimes masculines, mais aussi chez les personnes LGBTQ.

12.2 Activités de sensibilisation et de prévention primaire et secondaire

Le problème de l'invisibilité du phénomène mériterait aussi d'être adressé à travers des campagnes de sensibilisation. Au terme de leur étude sur les besoins des hommes victimes de violence conjugale, Tilbrook et al. (2010) recommandaient au gouvernement australien de sensibiliser la population au phénomène de la violence conjugale subie par les hommes, dans un esprit de complémentarité avec les campagnes déjà mises en place pour aider les femmes et les enfants. Vernon (2017) a aussi constaté que les informations en ligne sur la violence conjugale sont mal adaptées aux besoins des victimes masculines. Dans la quasi-totalité des cas, on n'y aborde la question de la violence conjugale que sous l'angle exclusif des victimes féminines. Elle suggère de réviser les contenus de manière à ce que les victimes masculines puissent se reconnaître. Cette mesure semble particulièrement importante, considérant, comme l'a constaté Tsui (2014), que la

recherche d'information via l'internet est largement utilisée par les victimes masculines dans leurs recherches d'aide.

12.3 Activités de formation

Les intervenant-es en matière de santé et de services sociaux, de même que les intervenant-es du système judiciaire devraient avoir davantage accès aux ressources (outils, formation) susceptibles de leur permettre de mieux intervenir auprès victimes masculines, notamment, en les aidant à identifier les obstacles inhérents au dévoilement des situations. Pour contrer l'invisibilité de la problématique, Barkhuisen (2015) suggère ainsi que la question de la victimisation masculine soit intégrée dans les activités de formation offertes aux intervenant-es concerné-es. Hamel (2011) suggère, plus précisément, que les formations destinées aux intervenant-es du système judiciaire intègrent les données scientifiques portant sur les taux d'agression dans la population, de même que les données portant sur la diversité des contextes et des facteurs de risque associés à la violence conjugale.

12.4 Aide psychosociale

La rareté des services d'aide psychosociale aux victimes masculines représente un enjeu important. Des services d'aide, soutenus financièrement par l'État, mériteraient d'être mis en place afin de permettre aux victimes masculines de se confier et d'obtenir du support.

Il est intéressant, par ailleurs, d'observer que certains pays ont nettement une longueur d'avance en matière d'aide aux victimes masculines de violence conjugale. En Norvège, notamment, une loi, adoptée en 2010, a engagé les municipalités au devoir d'aider et de protéger, sans discrimination, les victimes de violence conjugale (femmes, hommes et enfants). Trois ans plus tard, on dénombrait 42 ressources d'aide et d'hébergement pour les victimes masculines de violence conjugale. On a observé, dans une étude menée auprès de 30 hommes ayant bénéficié de ces services, que les récits qu'ils faisaient de la violence subie ne présentaient, par ailleurs, que très peu de différences avec ceux des femmes ayant reçu le même type de services (Hjemdal, 2015).

12.5 Protection des droits

La violence conjugale représente une atteinte au droit à la sécurité et à la dignité. L'accès à des mesures de protection peut s'avérer essentiel à la capacité des individus à faire respecter leurs droits. Le Code criminel permet d'intervenir pour protéger les victimes masculines de violence conjugale. Cependant, conformément aux stéréotypes sexuels et aux représentations « genrées » de la violence qui prévalent dans les politiques sociales, les hommes subissant de la violence conjugale ont assez peu tendance à faire appel aux services d'aide et, lorsqu'ils le font, des biais peuvent réduire fortement leur capacité à bénéficier des mesures de protection appropriées.

Afin de mieux déceler les expériences de victimisation des hommes et de pouvoir leur offrir l'aide nécessaire, il conviendrait de sensibiliser les intervenant-es aux biais découlant des

représentations stéréotypées liées au genre et à la violence conjugale, et aux risques de discrimination qui peuvent en résulter.

Par ailleurs, il apparaît également que la capacité à tenir compte de la variété des dynamiques de violence (unidirectionnelle, défensive, acquise ou mutuelle) est un élément incontournable à la pleine intégration du phénomène de la victimisation masculine à la réponse sociale en matière de violence conjugale. En particulier, il apparaît essentiel de se doter d'outils d'analyse permettant de faire en sorte que si le genre n'est plus le principal déterminant dans le choix des mesures à privilégier, les victimes féminines n'en soient pas pénalisées.

L'approche devrait également permettre l'inclusion des personnes marginalisées par rapport aux autres marqueurs de l'identité sociale, incluant les victimes féminines ne correspondant pas au modèle de la « victime parfaite », lesquelles demeurent, comme l'ont observé Frenette et al., (2018), vulnérables, en termes d'accès à la justice.

Par ailleurs, considérant le fait que la violence unidirectionnelle associée à un niveau élevé de comportements de contrôle ne constitue pas la seule dynamique de violence conjugale, une analyse plus fine des situations permettrait aussi de mieux ajuster la réponse à la diversité des contextes et des besoins.

De façon prioritaire, certaines pratiques peuvent être améliorées de manière à mieux répondre aux besoins. Ainsi, il semble particulièrement important d'outiller les intervenant-es de manière à réduire l'incidence de la victimisation secondaire.

Chapitre 13

Détection, analyse et orientation

L'intervention auprès des victimes de violence conjugale est toujours complexe, compte tenu, en particulier, des risques de culpabilisation et de sur-responsabilisation face aux besoins du ou de la partenaire (Allen-Collinson, 2009; Dugal, 2011). Il a été démontré que les mesures d'identification précoce et de détection de la violence peuvent aider les personnes affectées par la problématique à mieux prendre conscience du problème, de même qu'à obtenir les informations utiles à d'éventuelles démarches de changement et de reprise de pouvoir sur leur vie. Elles peuvent aussi aider les intervenant-es à éviter de traiter à répétition des symptômes liés aux effets d'un problème de violence conjugale non détecté (Lemieux Breton et al., 2007). Par ailleurs, la difficulté à reconnaître le problème semble être accentuée, dans le cas des victimes masculines, par les stéréotypes sexuels représentant les hommes comme étant tolérants aux agressions – et plus enclins à user de violence.

Il y a donc, dans le cas présent, un double défi, soit celui d'intervenir auprès de personnes qui reconnaissent parfois difficilement la problématique, et celui de devoir composer avec les normes identitaires de genre qui incitent à ne pas considérer comme étant masculin le fait de subir des agressions, de s'en plaindre et d'en dévoiler les impacts.

13.1 Consultations pour des motifs associés

Il arrive que les personnes subissant de la violence conjugale consultent des services d'aide pour des motifs liés aux effets de la violence subie (difficultés conjugales, dépression, stress, difficultés avec les enfants, inquiétudes pour la conjointe ou autres). Il est donc utile pour les intervenant-es de savoir repérer les facteurs associés à la violence et d'utiliser, au besoin, des outils de détection pour documenter les situations. Les auteures de RADAR, un outil conçu pour détecter les expériences de victimisation (des femmes et des hommes), suggèrent ainsi aux praticien-nes de poser quelques questions sur la violence lors de visites où ils-elles constatent des problèmes qui sont souvent associés à la violence, par exemple, l'anxiété, la dépression, la dépendance à l'alcool ou aux drogues, des indices de stress post-traumatique ou des blessures aux causes inexplicables. Elles suggèrent également de le faire, lors des visites annuelles de routine (Basile, Hertz et Back, 2007).

Il a été démontré que, bien que les personnes puissent être réticentes à aborder d'emblée la question de la violence, elles en parlent généralement assez librement lorsqu'on les interroge directement à ce sujet (Basile et al., 2007). Cette affirmation a été vérifiée non seulement chez les victimes féminines de violence conjugale, mais également chez les hommes (Morgan et al., 2014).

13.2 Services d'urgence

Les services consultés lors de situations d'urgence (centre hospitaliers, services de crise et services de police) peuvent représenter un moment privilégié d'intervention auprès des victimes de violence conjugale. Cependant, la propension de plusieurs victimes à la minimisation du problème constitue un obstacle important à l'identification des cas. Dans une recherche menée auprès de 302 hommes ayant subi de la violence conjugale, Douglas and Hines (2011) ont notamment observé que près de la moitié des victimes qui avaient eu recours à des services médicaux pour soigner des blessures physiques découlant de violences conjugales disaient ne pas avoir révélé les circonstances entourant les blessures. Précisons que la cohorte étudiée par les chercheuses était composée d'hommes ayant déclaré des taux d'agressions élevés, soit des personnes particulièrement susceptibles de recourir à des soins médicaux.³

Cette réticence à dévoiler les agressions a été observée également lors d'interventions policières. Les victimes masculines hésitent souvent à parler des expériences d'agressions subies, que ce soit pour ne pas nuire à leur partenaire, par crainte de représailles, par crainte de ne pas être prises au sérieux et parce qu'elles ont honte (Drijber et al., 2013; Tilbrooke, Alla et Dear, 2010). Les intervenants-es appelé-es à jouer un rôle dans les situations d'urgence devraient donc tenir compte de la propension des victimes masculines à minimiser, voire à nier le problème, et poser un ensemble de questions qui permettraient plus facilement aux personnes de se confier sans crainte.

Les hommes subissant de la violence hésitent également à parler franchement des impacts et des blessures (Tsui, 2017). Ce facteur limite tout particulièrement la capacité des policiers et policières à prodiguer l'aide nécessaire. En effet, en l'absence de déclaration concernant des blessures, des pertes ou des dommages, il n'est pas possible de constater qu'un acte criminel a été commis. Les questions portant sur les impacts de la violence subie devraient ainsi tenir compte de la réticence à l'expression de la vulnérabilité.

13.3 Outils

Les données recueillies dans la revue de littérature, combinées aux résultats des entrevues menées auprès des victimes masculines de violence conjugale et aux échanges avec les partenaires, ont permis de cibler un certain nombre d'aspects importants à considérer afin d'aider les intervenant-es à mieux répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale. Ce travail a permis l'élaboration d'outils de détection, d'analyse et de référence adaptés à la réalité des divers milieux d'intervention (un version synthèse des outils est présentée intégralement à l'annexe II).

³ En effet, 93.4 % d'entre eux rapportaient avoir subi des comportements de contrôle; 98.7 % avaient subi des agressions physiques dites mineures (ex. : être poussé); 90.4 % avaient déclaré des agressions physiques plus sévères (ex. : coups de poing, coups de pied) et 54.0 % avaient subi des agressions dites très sévères (avoir été battu, menacé ou blessé par un couteau ou une arme à feu).

Il est apparu que les contenus de ces outils devraient comprendre :

1. une section portant sur les prémisses à considérer;
2. un ensemble de questions permettant aux intervenant-es d'explorer les situations de violence avec les hommes;
3. des informations permettant aux intervenant-es de faire l'analyse des situations, de manière à permettre une compréhension des besoins des personnes affectées et à orienter les interventions en conséquence;
4. une liste des ressources utiles à la référence.

13.4 Synthèse des contenus

Afin d'être en mesure de détecter les cas de victimisation masculine, il importe de demeurer critique face aux représentations stéréotypées de la masculinité et de la violence conjugale. Ces représentations agissent d'abord sur les victimes elles-mêmes et peuvent entraîner une absence de reconnaissance du problème, de même qu'une minimisation des impacts. Elles peuvent également influencer, de la même manière, sur le jugement critique des intervenant-es. En conséquence, on évitera les conclusions hâtives et on prendra le temps d'estimer les différentes variables nécessaires à l'analyse.

Dans les cas de violence conjugale, les agressions, tout comme les comportements de contrôle, peuvent être unilatérales ou bidirectionnelles, sévères ou moins sévères, fréquentes ou isolées. Elles peuvent prendre diverses formes et survenir dans divers contextes. Les impacts de la violence subie peuvent également être variés. Les impacts comportent des effets observables à court et à plus long terme. Les outils de détection devraient permettre d'estimer l'ensemble de ces variables.

Pour chaque incident, on s'intéressera au récit fait par la personne (en identifiant la violence, agie et subie) et au contexte dans lequel sont survenues les agressions (en identifiant notamment les cas d'agression défensive); on posera aussi des questions sur les conséquences (en documentant les blessures physiques, de même que les impacts émotionnels et relationnels). On s'intéressera également à l'historique des comportements d'agression et des comportements de contrôle (agis et subis), de même qu'aux différentes formes d'abus (verbal, psychologique, physique, sexuel, économique et social); on documentera la fréquence des incidents et on estimera la dangerosité.

Bien que certains groupes sociaux soient davantage touchés, la violence conjugale peut survenir indépendamment de l'âge, du genre, du revenu, de l'orientation sexuelle ou de l'origine ethnoculturelle. On interviendra sans discrimination, tout en tenant compte du poids des facteurs liés aux diverses identités sociales dans la façon de percevoir et de rapporter les situations.

Depuis le début des années 80, on a bien documenté l'importance de permettre aux victimes féminines de violence conjugale de se confier sans être blâmées pour les agressions subies, et de se

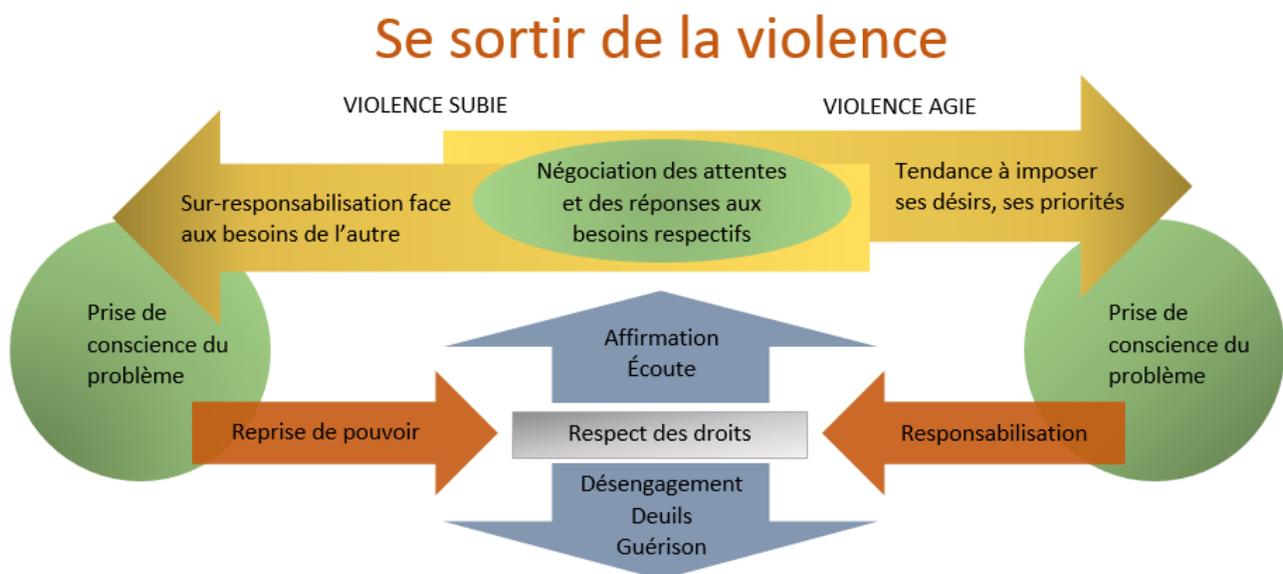
voir offrir le soutien et la protection nécessaires (Dobash et Dobash, 1984). Tilbrook et al. (2010) recommandent la même attention en ce qui a trait aux victimes masculines de violence conjugale. Dans une brochure du Gouvernement du Québec (2012), un positionnement similaire est suggéré : « croyez-le », « déculpabilisez-le », « respectez ses choix et son rythme », « offrez-lui votre soutien », « contrez les préjugés et l'invisibilité » (Gouvernement du Québec, 2012 : 16-19).

Compte tenu des enjeux liés à la sur-responsabilisation des victimes, à la honte et aux risques de minimisation, on s'assurera de mettre en place un climat favorable au dévoilement des expériences vécues, en établissant un lien de confiance avec chaque personne. Dans tous les cas, les interventions devraient viser à informer les personnes des ressources disponibles et à leur offrir le soutien nécessaire pour assurer leur sécurité et le respect de leurs droits.

L'approche devrait également permettre de tenir compte des agressions agies et des différentes dynamiques de violence (unidirectionnelle, défensive, acquise ou mutuelle).

Tel qu'illustré à la figure 13.1, le parcours des personnes qui parviennent à se sortir des situations de violence conjugale comporte diverses étapes, que les personnes soient auteures ou victimes de violence. Dans les cas de violence à la fois subie et agie, le schéma suggère des interventions qui visent, soit la reprise de pouvoir, soit la responsabilisation, selon la situation rapportée. Dans les cas de violence unidirectionnelle, le schéma permet de mettre en évidence le fait que la capacité du couple à adopter un mode de communication fondé sur la négociation des attentes et des réponses aux besoins respectifs n'est possible que dans la mesure où la-le partenaire usant de violence reconnaît les abus et mette fin à ses comportements d'agression et de contrôle.

Figure 13.1 Violence subie et violence agie



Chapitre 14

Orientations futures pour la recherche

Les données qualitatives recueillies dans le cadre de la recherche n'ont pas permis de tracer un portrait représentatif de l'ensemble des victimes masculines de violence conjugale au Québec. La cueillette d'informations auprès des victimes masculines pourrait notamment se poursuivre en rejoignant davantage les clientèles moins enclines à consulter les ressources d'aide. La réalité des conjoints subissant de la violence à l'intérieur de relations entre partenaires de même sexe mériterait aussi d'être documentée de manière spécifique. Les expériences vécues au sein des Premières nations nécessiteraient également des travaux de recherche spécifiques.

La recherche actuelle a permis la création d'un outil de détection et d'analyse, sans qu'il soit possible d'observer l'intégration de cet outil dans les équipes de travail concernées. Il serait intéressant de documenter les impacts qui en découleront.

La recherche ayant fait ressortir certaines limites liées à la judiciarisation, notamment dans les cas de violence mutuelle, il serait intéressant de documenter davantage la qualité de la réponse judiciaire face à la diversité des situations de violence conjugale. Il est apparu notamment que les plaintes dites « croisées » (où les deux partenaires sont l'objet d'accusations) semblaient limiter le recours aux services d'aide psychosociale suite aux accusations, les deux partenaires s'attendant à voir « tomber » les plaintes, sans autre engagement. Une recherche approfondie entourant la judiciarisation de la violence conjugale dans les cas de violence mutuelle permettrait certainement d'améliorer les pratiques.

Enfin, la recherche a permis d'observer que dans tous les cas où la violence a évolué vers des formes sévères et des manifestations quotidiennes, les agressions et le contrôle sont apparus progressivement. Sur le plan théorique, ce constat remet en question l'approche conduisant à négliger les cas de violence dite « circonstancielle » et à catégoriser les dynamiques de violence sans tenir compte de leur évolution dans le temps. Les résultats de la présente étude suggèrent également que les agressions subies et agies méritent d'être étudiées de façon concomitante, ce qui permet de mieux comprendre les besoins des personnes touchées.

Conclusion

Les actes de violence conjugale ont des impacts négatifs importants sur la capacité des victimes à assurer leur sécurité et à préserver leur dignité. Les hommes touchés par la problématique ont besoin d'en parler, d'être pris au sérieux et surtout, de ne pas « se sentir jugés ». Ils ont aussi souvent le besoin de mieux comprendre la situation et de reconnaître le problème de violence. La présente recherche a permis d'observer que les victimes masculines de violence conjugale pourraient bénéficier davantage d'un accès à des ressources d'aide afin de répondre à leurs besoins.

Les recherches quantitatives ont démontré que le phénomène de la violence conjugale subie par les hommes n'est négligeable, ni en termes de nombre, ni en termes de conséquences. Les récits d'hommes ayant vécu de la violence ont permis, pour leur part, d'observer que de nombreux facteurs limitent la capacité des victimes à reconnaître la violence et à s'en protéger. L'engagement inconditionnel à subvenir aux besoins et au bien-être de la/du partenaire et de la famille et les limites associées à l'expression de la détresse et à la demande d'aide, conformes aux stéréotypes masculins, jouent notamment un rôle dans les risques d'abus.

La capacité des services d'aide à répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale est apparue comme étant un facteur déterminant dans le parcours des hommes interrogés durant la recherche. Ces derniers ont cependant aussi fait part de difficultés importantes à cet égard. Des outils mieux adaptés à leur réalité et surtout, une approche d'ouverture face au phénomène de la violence conjugale subie par les hommes s'avèrent être des facteurs de protection significatifs pour les personnes affectées, comprenant les enfants.

Les changements à apporter au niveau des mesures sociales afin de mieux tenir compte du phénomène de la violence conjugale subie par les hommes comportent cependant des défis de taille, le principal étant de briser le silence à ce sujet.

Les effets de la violence limitent, chez les victimes, la capacité à reconnaître les abus. Les hommes subissant de la violence interprètent ainsi souvent les comportements d'agression et de contrôle de leur partenaire comme des manifestations de détresse auxquels ils souhaitent pouvoir remédier en apportant l'aide et le support appropriés, minimisant, ce faisant, les effets dévastateurs de la violence. Ils se retrouvent, au fil du temps, dans une posture psychologique (anxiété, confusion, perte d'estime) et sociale (isolement) limitant fortement leur capacité à agir pour se protéger. Honteux de n'avoir pas réussi à répondre adéquatement aux exigences de leur partenaire et de ne pas être de « bons conjoints » et de « bons pères »; atteints dans leur image de soi et dans leur capacité à agir efficacement pour surmonter leurs difficultés, ils osent peu demander de l'aide.

Le fait d'être victime de violence conjugale contrevient aux attentes découlant des normes identitaires de genre à l'effet que les hommes devraient être en mesure de ne pas s'en laisser

imposer et de ne pas se laisser atteindre par les comportements d'agression et de contrôle. Conséquemment, les personnes affectées, craignant l'humiliation, préfèrent ne pas en parler.

La construction sociale de la violence conjugale limite la capacité à se reconnaître à la fois comme homme et comme victime. Conséquemment, les personnes affectées tendent à nier le phénomène et à l'interpréter en minimisant les impacts des agressions et du contrôle. De plus, le modèle théorique adopté dans les politiques sociales, en posant la violence conjugale comme une manifestation exclusive du patriarcat, fait apparaître aberrant le fait même d'estimer que la violence subie par les hommes puisse être considérée de la même manière que celle subie par les femmes. Ainsi, lorsque des hommes brisent le silence sur la violence subie, leurs récits soulèvent le scepticisme et la méfiance. Le modèle théorique suggère que ces hommes pourraient plutôt être, en fait, des auteurs de violence cherchant à se déresponsabiliser en adoptant un « rôle de victime ». De la même manière, les acteurs sociaux qui cherchent à leur venir en aide risquent d'être soupçonnés de duperie, voire de complicité, en lien avec cette déresponsabilisation présumée. La crainte de l'odieux d'une telle association contribue, à son tour, au silence entourant le problème de la violence subie par les hommes.

Les résultats de la présente recherche suggèrent une autre approche face au phénomène, soit la mise en œuvre de mesures visant à mieux répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale, à titre de prolongement des efforts collectifs entrepris pour aider les femmes et les enfants à vivre dans des environnements sécuritaires, dans le respect de la dignité des personnes. L'approche suggérée favorise l'inclusion des individus marginalisés par rapport aux représentations stéréotypées liées aux identités sociales, tout en tenant compte des préjugés et du poids des inégalités sociales. Les outils proposés visent, en ce sens, à permettre une lecture fine des situations et à ajuster les interventions à la diversité des situations et des besoins de l'ensemble des personnes affectées.

Références

- À coeur d'homme (2016). *Violence conjugale et familiale : vers une politique gouvernementale renouvelée*. Mémoire. 23 p.
- Allen-Collinson, J. (2009). A Marked Men: Female-perpetrated Intimate Partner Violence, *International Journal of Men's Health*, 8(1) : 22-40.
- ADIDD-SMQ (Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec) (2010). *Lutter contre la victimisation secondaire : une question de droits*. Brochure consultée en ligne : http://droitsaccés.com/wp-content/uploads/2016/09/AGIDD_SMQ_victim.pdf
- Anderson, K. L. et Umberson, D. (2001). Gendering Violence: Masculinity and Power in Men's Accounts of Domestic Violence, *Gender & Society*, 15(3) : 358-380.
- Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review, *Psychological Bulletin*, 126(5) : 651-680.
- Astbury, J. (1999). *Gender and mental Health, Key Centre for Women's Health*, University of Melbourne.
- Augusta-Scott, T. (2003). Dichotomies in the power and control story: Exploring multiple stories about men who choose abuse in intimate relationships, dans *Responding to violence: A collection of papers relating to child sexual abuse and violence in intimate relationships*, 203– 224.
- Barkhuizen, M. (2015). Police reaction to the male victim of domestic violence in South Africa: case study analysis, *Police Practice and Research*, 16(4) : 291-302.
- Basile, S. (2005). A measure of court response to requests for protection, *Journal of Family Violence*, 20 (3) : 171-179.
- Basile, K.C., Hertz, M.F. et Back, S.E. (2007). *Intimate partner violence and sexual victimization assessment instruments for use in healthcare settings: Version 1*.
- Bates, E. A., Graham-Kevan, N. et J. Archer (2014). Testing predictions from the male control theory of men's partner violence, *Aggressive Behaviour*, 40 (1) : 42-55.
- Beel, N. (2013). Domestic violence, gender, and counselling: Toward a more gender-inclusive understanding, *Psychology in Australia*, 19 (4) : 43-52.
- Belknap, J. et Melton, H. (2005). *Les hommes hétérosexuels sont-ils aussi victimes de violence conjugale ?*, National Online Resource Center on Violence Against Women, consulté en ligne le 8 octobre 2017 : [//tradfem.wordpress.com/2016/04/15/les-hommes-heterosexuels-sont-ils-aussi-victimes-de-violence-conjugale/](http://tradfem.wordpress.com/2016/04/15/les-hommes-heterosexuels-sont-ils-aussi-victimes-de-violence-conjugale/)

- Bertaux, D. (2006). *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie* (2e édition). Paris : Les éditions Armand Colin.
- Boivin, R. et Ouellet, F. (2013). La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard : Évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois, *Service social*, 592 : 51-64.
- Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genres et criminalisation : synthèse des débats américains, *Revue française de sociologie*, 56 : 357-383.
- Brown, G. A. (2004). Gender as a factor in the response of the law-enforcement system to violence against partners, *Sexuality and Culture*, 8 (3-4) : 1-139.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et Kim, H. K. (2007). A Systematic Review of Risk Factors for Intimate Partner Violence, *Partner Abuse*, 3 (2) : 231-280.
- Capaldi, D. M., Shortt, J. W., Kim, H. K., Wilson, J., Crosby, L. et Tucci, S. (2009). Official Incidents of Domestic Violence: Types, Injury, and Associations With Nonofficial Couple, *Aggression Violence and Victims*, 24 (4) : 502-519.
- Capaldi, D. M. et Langhinrichsen-Rohling, J., (2012). Informing Intimate Partner Violence Prevention Efforts : Dyadic, Developmental, and Contextual Considerations, *Prevention Science*, 13 (4) : 323-328.
- Carney, M., Buttell, F. et Dutton, D. (2007). Women who perpetrate intimate partner violence: A review of the literature with recommendations for treatment, *Aggression and Violent Behavior*, 12 : 108-115.
- Cho, H. (2012). Examining gender differences in the nature and context of intimate partner violence, *Journal of Interpersonal Violence*, 27 (13) : 2665-2684.
- Chuick, C. D., Greenfeld, J. M., Greenberg, S. T., Shepard, S. J., Cochran, S. V. et Haley, J. T. (2009). A qualitative investigation of depression in men, *Psychology of Men & Masculinity*, 10 : 302-313.
- Cleary M.T. (2004). *Letters to Amen About Male Victims of Domestic Abuse*. Ireland: Amen
- Connel, R. (2014). *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, 288 p.
- Cook, P. W. (2009). *Abused men: The Hidden Side of Domestic Violence*. 2nd Edition. Westport, CT, US : Praeger Publishers/Greenwood Publishing Group.
- Corbally, M. A. (2011). *Making sense of the unbelievable: A biographic narrative study of men's stories of female abuse* (Master's thesis). University of Salford, England.
- Couto, É. (2014). *La violence conjugale subie par des hommes dans le cadre de relations hétérosexuelles : portrait et enjeux pour la recherche*, Examen de doctorat I, Université Laval, École de service social.

- Couto, É., Trépanier, M., Turcotte, P. (2016). Le repérage et la référence de clientèles masculines aux prises avec des comportements violents : quelques pistes d'actions pour les intervenants, *Intervention*, 143 : 147-160.
- Crick, N. R. et Grotpeter, J. K. (1995). Relational Aggression, Gender, and Social-Psychological Adjustment, *Child Development*, 66 (3) : 710-722.
- Deslauriers, J. M. et Cusson, F. (2014). Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses incidences sur l'intervention, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2 (14) : 140-157.
- Dim, E. E. (2017). *Recent trends in physical and psychological intimate partner violence against men in Canada*. A Thesis Submitted to the College of Graduate and Postdoctoral Studies in Partial Fulfilment of the Requirements for the Degree of Master of Arts in the Department of Sociology University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan.
- Dobash, R.E. et Dobash, R.P. (1984). The nature and antecedents of violent events, *The British Journal of Criminology*, 24 (3) : 269-288.
- Douglas, E. M. et D. A. Hines (2011). The Helpseeking Experiences of Men Who Sustain Intimate partner Violence : An Overlooked Population and Implications for Practice, *Journal of Family Violence*, 26 (6) : 473-485.
- Drijber, B. C., Reijnders, U. J. L. et Ceelen, M. (2013). Male Victims of Domestic Violence, *Journal of Family Violence*, 28 : 173-178.
- Dugal, N. (2011). Partir ou rester? Facteurs liés à la prise de décision de quitter ou non une relation violente, *Journal International De Victimologie*, 9 (3) : 388-396.
- Dulac, G. (2001) *Aider les hommes... aussi*. Montréal : VLB éditeur.
- Dutton, D. G. et K. Corvo (2006). Transforming a flawed policy: A call to revive psychology and science in domestic violence research and practice, *Aggression and Violent Behavior*, 11 : 457-483.
- Dutton, D. et White, K. R. (2013). Male Victims of Domestic Violence, *New Male Studies: An International Journal*, 2 (1) : 5-17.
- Dutton, D. et Sonkin, D. (2003). *Treatment assaultive men from an attachment perspective. Intimate Violence: Contemporary Treatment Innovations* (Ed. D. Dutton and D. Sonkin), New York: Haworth Publishing.
- Eckstein, J. J. (2010). Masculinity of Men Communicating Abuse Victimization. *Culture, Society, and Masculinities*, 2 (1) : 62-74.
- Elmquist, J., Hamel, J., Shorey, R. C., Labrecque, L., Ninnemann, A., et Stuart, G. L. (2014). Motivations for intimate partner violence in men and women arrested for domestic violence and court referred to batterer intervention programs, *Partner Abuse*, 5 (4) : 359-374.

- Ehrensaft, M. K., Moffitt, T. E. et Caspi, A. (2004). Clinically abusive relationships in an unselected birth cohort: Men's and women's participation and developmental antecedents. *Journal of Abnormal Psychology*, 113 (2) : 258-270.
- Evans, J., Frank, B., Oliffe, J. et Gregory, D. (2011). Health, illness, men and masculinities (HIMM): a theoretical framework for understanding men and their health. *Journal of Men's Health*, 8(1) : 7-15.
- Felson, R. B. et Messner, S. F. (2000). The Control Motive in Intimate Partner Violence. *Social Psychology Quarterly*, 63 (1) : 86-94.
- Felson, R. B. et Outlaw, M. C. (2007). The control motive and marital violence. *Violence and Victims*, 22 : 387-407.
- Felson, R. B. et Feld, S. L. (2009). When a man hits a woman: moral evaluations and reporting violence to the police. *Aggressive Behavior*, 35 (6) : 477-488.
- Felson, R. B. (2010). Academic Apartheid: Segregation in the Study of Partner Violence. *Partner Abuse*, 1 (1) : 61-81.
- Ferguson H. et Hogan F. (2004). *Strengthening families through fathers: Developing policy and practice in relation to vulnerable fathers and their families*. Waterford, Ireland : The Centre for Social and Family Research.
- Fournier, B., Brassard, A., et Shaver, P. R. (2011). Attachment and intimate partner violence: The demand-withdraw communication pattern and relationship satisfaction as mediators. *Journal of Interpersonal Violence*, 26 : 1982-2003.
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È. M., Chagnon, R. É., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Regroupement québécois des CALACS, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. UQAM, Université de Montréal, Université d'Ottawa, RMFVVC, FMHF, RQCALACS, CLES.
- Galdas, P. M., Cheater, F. et Marshall, P. (2005). Men and health help-seeking behaviour: literature review Aim. *Journal of Advanced Nursing*, 49 (6) : 616-623.
- Gauthier, S. et Laberge, D. (2000). Entre les attentes face à la judiciarisation et l'issue des procédures : Réflexion à partir d'une étude sur le traitement judiciaire des causes de violence conjugale. *Criminologie*, 33 (2) : 31-53.
- George, M. J. et Yarwood, D. J., (2004) *Male Domestic Violence Victims Survey 2001: Main Findings*, consulté en ligne : www.dewar4research.org/DOCS/mdv.pdf

- Godbout, N., Dutton, D. G., Lussier, Y., et Sabourin, S. (2009). Early exposure to violence, domestic violence, attachment representations, and marital adjustment. *Personal Relationships*, 16 : 365-384.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, secrétariat à la condition féminine.
- Gouvernement du Québec (2012). *Vous êtes un homme. Cette brochure est pour vous*. Québec : Secrétariat à la condition féminine.
- Gouvernement du Québec (2015). *Ensemble contre l'intimidation. Une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Direction générale des politiques, ministère de la Famille.
- Gouvernement du Québec (2017). *Guide de pratiques de gestion pour adapter les services de première ligne à la clientèle masculine à l'attention des gestionnaires des CISSS et des CIUSSS*. Québec : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Hamel, J. et Nicholls, T. L. (2006). *Family interventions in domestic violence: A handbook of gender inclusive theory and treatment*. New York: Springer Publishing Company : 3-26.
- Hamel, J. (2007). Toward a Gender-Inclusive Conception of Intimate Partner Violence Research and Theory: Part 1 – Traditional Perspectives. *International Journal of Men's Health*, 6 (1) : 36-53.
- Hamel, J. (2011). In Dubious Battle: The Politics of Mandatory Arrest and Dominant Aggressor Laws. *Partner Abuse* 2 (2) : 224-245.
- Hjemdal, O. K. (2015). *Men as Victims of Intimate Partner Violence*. Oslo: Norwegian Center for Violence and Traumatic Stress Study, consulté en ligne : <https://www.sm.ee/sites/default/files/content>
- Hines, D., Brown, J., et Dunning, E. (2007). Characteristics of callers to the domestic abuse hotline for men. *Journal of Family Violence*, 22 (2) : 63-72.
- Hines, D. A., et Douglas, E. M. (2011). Understanding the use of violence among men who sustain intimate terrorism. *Partner Abuse*, 2 (3) : 259–283.
- Hines, D. A., et Douglas, E. M. (2010). A Closer Look at Men Who Sustain Intimate Terrorism by Women. *Partner Abuse*, 1 (3) : 286-313.
- Hoff, B. H. (2012). US National Survey: more men than women victims of intimate partner violence. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 4 (3) : 155 – 163.
- Hogan, K. (2016) *Mens experiences of female-perpetrated intimate partner violence: A qualitative exploration*. DCounsPsych, University of the West of England. Consulté en ligne : <https://eprints.uwe.ac.uk/28618>

- ISQ (2012). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Tome 2. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*. Québec : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec.
- ISQ (2013) *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec.
- INSPQ (2010) *Stratégies et conditions de réussite en matière d'identification précoce de la violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec*. Québec : Institut National de Santé publique du Québec, Direction du développement des individus et des communautés.
- Johnson, M. P. (2011). Gender and types of intimate partner violence: A response to an anti-feminist literature review. *Aggression and Violent Behavior*, 16 (4) : 289–296.
- Kaufmann, J.-C. (2007). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif* (2e édition refondue). Paris: Les éditions Armand Colin.
- Kelly L. (2003). Disabusing the definition of domestic abuse: how batter men and the role of the feminist. *State Florida University Law Review*, 30 (4) : 791-855.
- Kwong, M.J., Bartholomew, K., Henderson, A.J., Trinke, S.J. (2003). The inter-generational transmission of relationship violence. *Journal of Family Psychology*, 17 : 288–301.
- Langhinrichsen-Rohling, J., McCullars, A. et Misra, T.A. (2012). Motivations for men and women's intimate partner violence perpetration: A comprehensive review. *Partner Abuse*, 3 (4), 429-468.
- Langhinrichsen-Rohling, J., Misra, T. A., Selwyn, C. et Rohling, M. L. (2012). Rates of Bi-directional versus Uni-directional Intimate Partner Violence Across Samples, Sexual Orientations, and Race/Ethnicities: A Comprehensive Review. *Partner Abuse*, 3 (2) : 199-230.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie développementale de contenu Méthode GPS et Concept de soi*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Lee, A. et Lincoln, R (2017). Reciprocity and Exchange : Perspectives of Male Victims of Family Violence. *The Psychology of Criminal and Antisocial Behavior* (Editors: W. Petherick, G. Sinnamon), Elsevier : 233-256.
- Lemieux Breton, M.-È., Paradis, F., Pilote, R., Maurice, P. et Florès, J. (2007). *Consolidation des pratiques préventives en violence conjugale dans les CLSC du Québec. Étude exploratoire*. Québec : Institut national de santé publique, Gouvernement du Québec.
- Leisring, P. A. (2011). Top 10 Reasons why women's perpetration of intimate partner violence is an important area of inquiry. *Partner Abuse*, 2 (4) : 452-467.
- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V. Gauthier, S. et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *EFG Revue internationale*, 22 : 1-26.

- Loseke, D. R. et D. Kurtz (2003). Men's Violence toward Women Is the Serious Social Problem, dans *Thinking About Social Problems: An Introduction to Constructionist Perspectives*, 2nd edition. Avenel, NJ : Transaction Books : 79-95.
- Malo, C. et Rivard, D. (2013). *Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation. Où en sommes-nous?* Montréal : Centre jeunesse de Montréal – institut universitaire.
- McKimmie, B. M., Masters, J. M., Masser, B. M., Schuller, R. A., et Terry, D. J. (2012). Stereotypical and counterstereotypical defendants: Who is he and what was the case against her? *Psychology, Public Policy, and Law*.
- Mikulincer, M., Shaver, P.R. (2007). *Attachment in adulthood: structure, dynamics, and change*. New York: Guilford.
- Millar P., Brown G. (2010). Explaining gender differences in police arresting and charging behavior in cases of spousal violence. *Partner Abuse, 1* : 314-331.
- Miller, S. L. (2001). The Paradox of Women Arrested for Domestic Violence: Criminal Justice Professionals and Services Providers Respond. *Violence Against Women, 7* : 1339-1376.
- Moffitt, T. E., A. Caspi, M., Rutter, P. Silva (2001), *Sex differences in antisocial behaviour*, UK, Cambridge University Press. Pollack 2001.
- Morgan, K., Williamson, E., Hester, M., Jones, S. et Feder, G. (2014). Asking men about domestic violence and abuse in a family medicine context: Help seeking and views on the general practitioner role. *Aggression and Violent Behavior, 19* : 637-642.
- O'Leary, K. D., Smith Slep, A. M., et O'Leary, S. G. (2007). Multivariate models of men's and women's partner aggression. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 75* : 752 -764.
- Oprea, D.-A., (2008). Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne. *Recherches féministes, 21* (2) : 5-28.
- Parra, M. (2016). *An Examination of Domestic Violence Perpetration: A Further Look into the Gender Symmetry Debate*. Electronic Theses and Dissertations. Paper 5121. University of Central Florida.
- Pollack, W. (2001). *De vrais gars. Sauvons nos fils des mythes de la masculinité*. Varennes : Éditions AdA Inc.
- Randle, A. A. et Graham, C. A. (2011). A Review of the Evidence on the Effects of Intimate Partner Violence on Men. *Psychology of Men & Masculinity, 12* (2) : 97-111.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et Turcotte, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires*. Montréal : CRI-VIFF.
- Rosenbaum, A. et Leisring, P. A. (2003). Beyond power and control: Towards an understanding of partner abusive men. *Journal of Comparative Family Studies* : 7-22.

- Roy, J., Cazale, L. et Tremblay, G. (2015). *Un portrait social et de santé des hommes au Québec*. Québec : Masculinités & Société, Université Laval.
- Santé Canada (2016). *Regard sur la violence familiale au Canada*, Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2016, Cat: HP2-10F-POF, ISSN: 1924-7095.
- Sécurité publique (2016). *Les infractions conter la personne commises dans un contexte conjugal au Québec. Faits saillants 2014*. Québec : Ministère de la Sécurité publique.
- Shorey, R. C., Febres, J., Brasfield, H. et Stuart, G. L. (2012). The Prevalence of Mental Health Problems in Men Arrested for Domestic Violence. *Journal of Family Violence*, 27 (8) : 741–748.
- Shorey, R. C., Elmquist, J., Ninnemann, A., Brasfield, H., Febres, J., Rothman, E. F., Schonbrun, Y. C., Temple, J. R., et Stuart, G. L. (2012). The Association between Intimate Partner Violence Perpetration, Victimization, and Mental Health among Women Arrested for Domestic Violence. *Partner Abuse*, 3 (1) : 3–21.
- Shuler, C. A. (2010). Male Victims of Intimate Partner Violence in the United States. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 5 (1) : 163-173.
- Sorenson, S. B. et Taylor, C. A. (2005). Female aggression toward male intimate partner: an examination of social norms in a community-based sample. *Psychology of Women Quarterly*, 29 : 78-96.
- Stark, E. (2010), Do Violent Acts Equal Abuse? Resolving the Gender Parity/Asymmetry Dilemma. *Sex Roles*, 62 (3-4) : 201-211.
- Statistique Canada (2014). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*, Centre canadien de la statistique juridique, Date de diffusion : le 21 janvier 2016, No 85-002-X au catalogue ISSN 1205-8882.
- Straus, M. A., (2011). Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment. *Aggression and Violent Behavior*, 16 : 279-288.
- Tilbrook, E., Alla, A. et Dear, G. (2010). *Intimate partner abuse of men. A research project commissioned by the Men's Advisory Network (MAN)*, supported by a research grant from Lotterywest and executed by researchers of Edith Cowan University. Perth, Western Australia.
- Tsui, V., Cheung, M. et Leung, P. (2010). Help-seeking among male victims of partner abuse: men's hard times. *Journal of Community Psychology*, 38 (6) : 769-780.
- Tsui, V. (2014). Male Victims of Intimate Partner Abuse: Use and Helpfulness of Services. *Social Work*, 59 (2) : 121-130.
- Vernon, D. (2017). *Has Society Created Social Injustice for Male Victims of Domestic Violence?* Undergraduate Honors Capstone Projects. 227. Utah State University.

- Watson, J. M., Cascardi, M., Avery-Leaf, S. et O'Leary, K. D. (2001). High School Students' Responses to Dating Aggression. *Violence and Victims*, 16 (3) : 339-348.
- Wyss, E. (2006). *Violence féminine: mythes et réalités. La violence domestique n'est pas l'apanage des hommes*, Quatrième rapport de la Commission cantonale de l'égalité, Berne.
- Zverina, M., Stam, H. J. et Babins-Wagner, R. (2011). Managing Victim Status in Group Therapy for Men: A Discourse Analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 26 (4) : 2834-2855.

Annexe I
Glossaire

Acte criminel : un acte criminel est un fait ou un geste qui porte atteinte à l'ordre public, à la sécurité personnelle des individus et de leurs biens, ainsi qu'à la sécurité générale. Les actes criminels sont énumérés au Code criminel. On y retrouve plusieurs types d'infraction, notamment, les voies de fait, majeurs ou simples, le harcèlement criminel, les menaces, l'agression sexuelle, la tentative de meurtre et l'homicide.

Agression défensive : l'agression défensive est l'usage de la force visant à contrer une agression en cours et d'en limiter les effets. Elle s'apparente, en termes légaux, au concept de légitime défense. Dans une revue de littérature, Hoff (2012) constate que les comportements d'agression de type défensif représenteraient entre 5 et 15 % des agressions recensées dans les enquêtes sociales sur la violence conjugale.

Instrumentalisation des mesures judiciaires et administratives : bien documenté dans les recherches portant sur la violence chez les jeunes, le concept d'« agression indirecte », parfois aussi nommé « violence relationnelle », fait référence à l'instrumentalisation de tierces personnes (amies, proches et autres) pour blesser autrui (Crick et Grotpeter, 1995). Cette forme particulière de violence se manifeste par des comportements d'ostracisme et d'atteinte à la réputation, sous forme de rumeurs et de mensonges. Dans la littérature en matière de violence conjugale, de même que dans le Plan d'action contre l'intimidation (Gouvernement du Québec, 2015), cette forme de violence est comprise dans la catégorie « violence sociale ». Lorsqu'elle implique des tiers en position d'autorité dans les institutions formelles, on parle plus spécifiquement d'instrumentalisation des mesures judiciaires et administratives (Corbally, 2011; George et Yarwood, 2004; Hines et Dougals, 2010; Tilbrook, Alla et Dear, 2010).

Victime d'acte criminel : en vertu de l'article 722 (4) du Code criminel, la victime est la personne qui a subi des pertes ou des dommages — matériels, corporels ou moraux — par suite de la perpétration d'une infraction. On classe les blessures physiques qui découlent d'un crime dans trois catégories : mineures (bosses, égratignures), modérées (contusions, fractures) et graves (coups de couteau, blessures par balle).

Victimisation secondaire : la victimisation secondaire est la victimisation résultant non directement d'une agression ou d'un acte criminel, mais de la réponse inappropriée apportée par l'entourage et par les institutions (judiciaires, policières, médiatiques, médicales, éducatives, etc.) à la victime, laquelle engendre des conséquences négatives, notamment, en aggravant les symptômes déjà présents. La victimisation secondaire peut survenir, par exemple, lorsque la victime n'est pas crue, qu'on minimise les impacts ou qu'on la blâme pour les agressions subies (AGIDD-SMQ, 2010).

Violence conjugale : les définitions de la violence conjugale sont nombreuses. Aux fins de la présente recherche, le terme violence conjugale est utilisé en référence aux comportements d'agression entre conjoint-es ou ex-conjoint-es. Par ailleurs, il est important de rappeler que la violence conjugale est un phénomène complexe, qui comporte plusieurs variables. Ainsi, on distingue diverses formes d'agression (verbale, psychologique, sociale, physique et sexuelle) et de

comportements de contrôle, de même que des variations importantes en termes de sévérité, de fréquence et de conséquences. On observe aussi différentes dynamiques de violence (mutuelle ou unilatérale). Enfin, on distingue divers contextes dans lesquels peuvent survenir les comportements d'agression. Certains comportements d'agression peuvent, par exemple, survenir dans un contexte d'intimidation, de vengeance, de punition ou de contrôle; d'autres surviennent plutôt dans un contexte de riposte à la violence subie; d'autres peuvent aussi survenir en contexte défensif (Beel, 2013; Deslauriers et Cusson, 2014; Hamel et Nicholls, 2006). Langhinrichsen-Rohling, McCullars, et Misra, 2012; Rosenbaum et Leisring, 2003; Straus, 2011).

Annexe II

Outils synthèses

DONNÉES UTILES À L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES MASCULINES DE VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale peut survenir indépendamment de l'âge, du sexe, du revenu, de l'orientation sexuelle ou de l'origine ethnoculturelle. Cependant, les stéréotypes de genre et certaines idées reçues entourant la violence conjugale peuvent limiter la capacité des victimes masculines à en parler, à être crues et à bénéficier du soutien approprié. La capacité des réseaux d'aide à reconnaître les préjugés et à accueillir les victimes, indépendamment de leur sexe, représente un facteur de protection déterminant pour les personnes concernées.

VIOLENCE CONJUGALE

55 000 hommes ont subi des agressions physiques de la part de leur partenaire ou ex-partenaire au Québec, sur une période de 5 ans

4 600 hommes ont subi des agressions physiques très sévères (battus, étranglés, menacés ou blessés avec un couteau ou une arme à feu)

8 000 hommes rapportent au moins 3 indices liés au trouble de stress post-traumatique à la suite des agressions subies

Source : données estimées pour le Québec à partir des résultats de l'enquête sociale générale sur la victimisation menée par Statistique Canada tels que rapportés dans Dim (2017)

La violence conjugale est généralement représentée sous forme d'agressions et de comportements de contrôle exercés unilatéralement par un homme à l'endroit d'une femme. Or, les enquêtes populationnelles indiquent très clairement qu'un nombre élevé d'hommes sont également victimes de violence conjugale.

La violence conjugale est un phénomène complexe, qui comporte plusieurs variables. Ainsi, on distingue diverses formes d'agression et de comportements de contrôle (verbale, psychologique, physique, sexuelle, sociale ou économique). La violence peut varier considérablement en termes de sévérité et de fréquence. Les enjeux et les contextes liés aux agressions sont également variés : décharge de tensions, intimidation, vengeance, riposte aux agressions, réaction aux comportements de contrôle, contexte défensif, etc. Contrairement aux idées reçues, les enjeux et les contextes liés à l'usage de violence ne diffèrent pas de façon significative selon le sexe des personnes.

Les réactions immédiates les plus souvent rapportées par les victimes masculines et féminines de violence sont similaires : tentatives d'apaisement, retrait des lieux, agressions de type défensif, appels à l'aide, ripostes, abstention de toute réaction. À plus long terme, les hommes, comme les femmes, rapportent fréquemment le fait de devoir marcher constamment sur des œufs par crainte des réactions du/de la partenaire.

On estime également que dans une proportion importante des cas (entre le tiers et la moitié des situations de violence conjugale), les agressions et les comportements de contrôle sont mutuels. Les agressions peuvent parfois aussi survenir en contexte défensif (se protéger d'une agression en cours).

Outre les impacts évidents sur le niveau de satisfaction conjugale, la violence conjugale a des impacts sur les relations sociales et familiales, de même que sur le travail ou les études. Les impacts sur la santé mentale peuvent être importants (symptômes dépressifs, anxiété, somatisation, hostilité, idéations suicidaires, stress post-traumatique), tout comme ceux liés à la santé physique (blessures, affections liées à l'exposition au stress chronique). La nature des impacts de la violence ne diffère pas selon le sexe des personnes. Chez les enfants, l'exposition aux violences conjugales influe sur l'apprentissage, la mémoire, la capacité à résoudre des problèmes, l'attention et les résultats scolaires, indépendamment, par ailleurs, du sexe des parents qui les subissent.

De nombreux facteurs semblent liés au maintien des relations conjugales où des hommes subissent des agressions : attachement, peur de nuire à l'autre, crainte de ses réactions, difficulté à identifier et à reconnaître la violence, volonté de maintenir la famille intacte, besoin de protéger les enfants, manque de ressources financières, rareté des ressources d'aide. Les menaces à l'effet de priver le père du contact avec les enfants, de même que les menaces de suicide et les menaces d'atteinte à la réputation peuvent également jouer un rôle important dans la décision de ne pas rompre la relation conjugale.

STÉRÉOTYPES SEXUELS

LE RÔLE DE PROTECTEUR

Les stéréotypes sexuels suggèrent que les hommes doivent jouer un rôle de protecteur dans la famille. Cette responsabilité peut contribuer à une tolérance élevée à l'endroit des comportements de violence, lorsque ceux-ci apparaissent comme l'expression d'une vulnérabilité de la/du du partenaire en lien avec des besoins de protection et de support. Le souhait qu'avec le temps, l'aide apportée puisse permettre de pallier aux manques et guérir les blessures (problèmes d'attachement, d'insécurité, de consommation, d'humeur, etc.) peut limiter considérablement la capacité des personnes à se protéger efficacement contre les abus. Une fois le cycle de violence enclenché, la crainte des réactions de l'autre, l'isolement, la confusion et l'épuisement ajoutent à la difficulté de mettre fin à la violence.

LA MASCULINITÉ HÉGÉMONIQUE

Les représentations de la masculinité hégémonique suggèrent que les hommes devraient disposer des habiletés et des ressources (combativité, force, autonomie, courage, moyens financiers) qui les mettent à l'abri des impacts de la violence. Conséquemment, les victimes masculines peuvent hésiter à dévoiler les situations qui semblent témoigner de leur échec à répondre aux attentes liés à la socialisation de genre.

LA VIOLENCE COMME PHÉNOMÈNE MASCULIN

Les hommes étant les principaux auteurs de crimes violents dans la société, on les perçoit plus facilement dans un rôle d'agresseur que dans celui de victime. Ces représentations peuvent amener les victimes masculines à taire la violence subie par crainte de ne pas être pris au sérieux et d'être eux-mêmes soupçonnés.

UNE DÉTRESSE INVISIBLE

Les normes identitaires de genre incitent les hommes à cacher leur vulnérabilité et à craindre les expériences d'humiliation liées à l'expression de la détresse. Ils peuvent conséquemment avoir tendance à cacher la violence subie ou à n'en parler que sous des formes qui semblent socialement acceptables, soit en niant ou en minimisant les impacts qui en découlent, notamment les impacts affectifs (la peine, la peur, la perte d'estime de soi et de confiance, le sentiment d'impuissance, l'impression d'échec, etc.).

APPROCHE

On tiendra compte du poids des stéréotypes comme facteurs inhibiteurs de la reconnaissance du problème, de la demande d'aide et de l'expression de la détresse.

Afin de tenir compte de la diversité des dynamiques de violence, plutôt que de chercher à priori à déterminer qui est la victime et qui est l'agresseur, on identifiera plus largement les actes de violence et de contrôle subis et agis et on estimera conséquemment les besoins des personnes.

OUTIL DE DÉTECTION, D'ANALYSE ET DE RÉFÉRENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE À L'INTENTION DES VICTIMES MASCULINES

Les stéréotypes sexuels incitent à présumer que les hommes ne subissent pas de violence conjugale, qu'ils ne souffrent pas des agressions subies et qu'ils devraient être en mesure de s'en sortir seuls. S'intéresser aux expériences de violence subie aide les hommes affectés par la problématique à mieux prendre conscience du problème et facilite leur accès à des ressources d'aide. Même s'ils sont peu enclins à dévoiler spontanément les agressions, les hommes subissant de la violence répondent généralement aux questions directement posées à ce sujet, surtout s'ils ont l'impression de ne pas être jugés, d'être accueillis avec attention et empathie.

REPÉRAGE

En présence de facteurs qui pourraient indiquer un problème de violence conjugale (signes d'anxiété, de dépression, de stress chronique, de dépendance aux drogues ou à l'alcool, blessures suspectes, etc.), on posera des questions sur la qualité des relations de couple.

« Dans tous les couples, il y a parfois des conflits; comment se vivent les conflits dans votre relation? »

« Pouvez-vous me décrire précisément une situation récente de conflit qui vous a semblé être particulièrement tendue ou difficile? »

EXPLORATION DES INCIDENTS DE VIOLENCE

En présence de récits comportant le dévoilement de comportements d'agression et de contrôle (subis ou agis), on documentera avec la personne le contexte et les formes de violence.

« Est-ce qu'il est arrivé à votre partenaire de vous rabaisser, de vous traiter de noms? » « Est-ce que votre partenaire vous empêche de rencontrer ou de communiquer avec des proches, des parents, des collègues, des amis? » « Comment se prennent les décisions financières dans votre couple? » « Est-ce que votre partenaire vous a déjà poussé, agrippé, frappé, lancé des objets ou détruit des objets auxquels vous teniez? » « Avez-vous déjà été contraint à des caresses ou à des relations sexuelles par crainte des réactions de votre partenaire? » « Votre partenaire a-t-elle/il déjà menacé de nuire à votre réputation, de vous faire perdre votre emploi, de vous empêcher de voir les enfants? De porter de fausses accusations à votre endroit? » « Est-ce que votre partenaire vous a déjà étranglé, battu, menacé ou blessé avec un couteau ou une arme? »

« Avez-vous, vous-même, déjà usé de l'une ou l'autre de ces formes de violence envers votre partenaire? »

DANGEROUSITÉ

« Vous sentez-vous en danger en retournant chez-vous aujourd'hui? » « Est-ce que votre partenaire surveille vos faits et gestes, vos déplacements? » « Diriez-vous qu'il y a eu récemment une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des agressions? » « Votre partenaire a-t-elle/il déjà fait des menaces de mort, de suicide, de s'en prendre à des personnes que vous aimez? » (documenter, s'il y a lieu, la manière, le moment, l'endroit annoncé) « Craignez-vous pour votre sécurité ou pour celle de vos proches? » « Dans l'éventualité où vous choisiriez de rompre, vous sentiriez-vous en sécurité? »

« Avez-vous vous-même des comportements ou des idées qui peuvent mettre en danger votre sécurité, celle de votre partenaire, celle de vos enfants ou d'autres personnes? » (documenter s'il y a lieu, la manière, le moment, l'endroit prévu)

IMPACTS

« Avez-vous l'impression de constamment marcher sur des œufs, par crainte de ses réactions? » « Suite aux comportements d'agression de votre partenaire, avez-vous vécu : du ressentiment, des moments de confusion, de la difficulté à trouver le sommeil, de l'irritabilité, un sentiment d'inadéquation ou d'impuissance, de la fatigue, de l'épuisement, un désintérêt, une perte de désir ou de motivation, un désengagement émotionnel, une perte de confiance, une remise en question de la relation? »

« Avez-vous observé chez votre partenaire des signes d'épuisement, des craintes, du ressentiment, un désengagement émotionnel? »

RÉPONSE

CONSCIENTISER

« Est-ce la première fois que vous parlez de la situation? » « Aviez-vous pris conscience jusqu'ici de la violence conjugale que vous subissez – et/ou exercez? »

NORMALISER

« Plusieurs personnes pensent que les hommes ne subissent pas de violence conjugale. C'est faux : ça peut arriver à tout le monde. »

DISCUTER DES SCÉNARIOS DE PROTECTION

« Que faites-vous pour éviter d'être blessé? » « Pour éviter vous-même d'user de violence? » « Que faites-vous pour éviter la répétition des agressions? »

INFORMER LA PERSONNE EN MATIÈRE DE DROITS

« Les comportements d'agression physique, les agressions sexuelles, les menaces de mort, le harcèlement et la séquestration sont considérés comme des actes criminels. L'exposition des enfants à la violence conjugale est considérée comme une forme de mauvais traitement psychologique pouvant nécessiter des mesures légales dans le but de protéger les enfants. »

PRENDRE POSITION

« Personne ne mérite de subir de la violence. Je crois franchement que la violence n'est jamais une bonne façon de régler les problèmes de couple ou les problèmes familiaux. »

ENCOURAGER

« On peut se sortir des situations de violence, agie ou subie. Une aide professionnelle peut être très utile pour y arriver. Elle peut aider à faire le point sur la situation, à réfléchir à des moyens pour retrouver un état de bien-être, un sentiment de sécurité, de confiance et d'estime. »

RÉFÉRER

Informez la personne des ressources d'aide et l'invitez à y recourir. Lui demander si elle accepte de consulter. Lui proposer de faire un appel téléphonique immédiat à une ressource d'aide.

RESPECTER LE RYTHME DE LA PERSONNE

La violence conjugale peut entraîner beaucoup de confusion et d'inquiétude. Ces facteurs peuvent limiter la capacité à prendre des décisions. Il est important de faire preuve d'ouverture et de respecter le rythme de la personne. Elle peut notamment craindre d'être jugée et de subir des pressions en vue de mettre fin à la relation. Elle peut craindre aussi les réactions de la/du partenaire face aux consultations.

MESURES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas de danger imminent de mort ou de blessures graves, ou de menace à la sécurité des enfants, on l'informerait des mesures exceptionnelles devant être prises et on ferait un suivi auprès des ressources concernées.

ASSURER UN SUIVI

« Je vous remercie de votre confiance. J'aimerais vous revoir pour suivre l'évolution de la situation. »

SOS violence
conjugale
1 800 363-9010
Information sur
les ressources
d'aide en
violence
conjugale

Service
d'urgence 911
Pour une aide
immédiate

Info-Social
811
Information et
référence vers
les ressources
du réseau de la
santé et des
services sociaux
et vers les
ressources
communautaires

PROTÉGER LES VICTIMES MASCULINES D'ACTES CRIMINELS LIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Il peut arriver que les hommes subissant de la violence conjugale fassent appel aux services d'urgence lors d'un épisode d'agression. Les demandes visent généralement à obtenir de l'aide pour calmer une situation de crise ou pour mettre un terme à une escalade de violence. Elles portent aussi sur le besoin d'être protégé, de protéger les enfants, parfois aussi, de protéger l'autre partenaire (menaces de suicide ou d'automutilation). Les demandes d'aide peuvent aussi viser à empêcher la répétition des agressions, en particulier, dans des contextes où la violence est récurrente et où la situation est devenue invivable. Il arrive également que des membres de l'entourage ou des voisins signalent des cas d'agression. Il se peut aussi que l'appel provienne de la/du partenaire, notamment lors d'agressions mutuelles.

Les victimes ont besoin d'être écoutées et d'être crues. La crainte de ne pas être pris au sérieux et le désir de ne pas nuire à la/au partenaire peuvent représenter des obstacles importants au dévoilement des situations. La honte ressentie peut aussi occasionner de la difficulté à reconnaître et à dévoiler les conséquences de la violence subie.

APPEL À L'AIDE

- Quel est le motif de la demande d'aide?
- Des mesures doivent-elles être prises pour assurer la sécurité immédiate des personnes impliquées?

RÉCIT DE L'ÉVÉNEMENT

- Dans le cas où les deux partenaires sont présents, on s'assurera de les séparer de manière à permettre le récit des événements dans un contexte où la crainte de l'autre partenaire peut être diminuée.
- On prendra le temps d'établir un lien de confiance avec la personne en lui demandant de raconter l'événement : « Que s'est-il passé? » Il est possible qu'au départ, le discours soit assez confus, empreint de honte, de crainte ou de colère. En évitant de juger la personne, en faisant preuve d'empathie et en prenant le temps nécessaire pour l'écouter, on augmente les chances d'obtenir un récit clair des événements.
- On rassurera la personne : « Je suis là pour vous aider. Pour y arriver, j'ai besoin de bien comprendre la situation. »
- On s'assurera de guider le récit pour obtenir une chronologie précise des événements et des comportements des deux partenaires : « Comment tout ça a commencé? » « Qu'avez-vous fait? » « Quelle a été la réaction de votre partenaire? », « Qu'avez-vous fait ensuite », etc.
- On documentera en même temps les impacts : « Comment vous êtes-vous senti? » « Avez-vous été blessé (ecchymoses, coupures, égratignures, brûlures ou autre)? », etc.

DANGÉROSITÉ

- « Y a-t-il déjà eu d'autres épisodes de ce genre auparavant? »
- « Y a-t-il eu, durant les derniers jours, une aggravation des tensions, des agressions ou de leur fréquence? »
- « Votre partenaire vous a-t-elle/il déjà menacé ou attaqué avec un objet ou une arme? »
- « Votre partenaire a-t-elle/il déjà fait des menaces de mort, de suicide, de s'en prendre à des personnes que vous aimez? »
- « Êtes-vous constamment sur vos gardes en présence de votre partenaire? » « Avez-vous l'impression de marcher constamment sur des œufs par crainte de ses réactions? » « Avez-vous déjà eu peur pour votre vie ou celle de vos proches? »
- « Quelles seront, d'après-vous, les réactions de votre partenaire suite à l'événement d'aujourd'hui? »

BESOINS

- « Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous? » « De quoi avez-vous besoin pour être en sécurité? » « Qu'est-ce qui pourrait vous aider à soigner les blessures, psychologiques ou physiques, que vous avez subies? »
-

ANALYSE

- Y a-t-il des actes criminels subis? Y a-t-il d'autres gestes de violence (insultes, cris, bris d'objets, propos ou gestes intimidants)?
 - Y a-t-il des actes criminels agis? Y a-t-il d'autres gestes de violence (insultes, cris, bris d'objets, propos ou gestes intimidants)?
 - S'agit-il de comportements agis en contexte défensif (force nécessaire utilisée pour empêcher/réduire les blessures lors d'une agression)?
 - Le récit semble-il cohérent? Y a-t-il des témoins? Les versions concordent-elles?
 - Quels sont les impacts (blessures, craintes, sentiment d'impuissance, honte, découragement, stress chronique, inquiétude pour les enfants, etc.)?
 - S'agit-il d'une situation qui se répète? Y a-t-il une augmentation de la dangerosité?
 - Quels sont les besoins immédiats de la victime? Ses besoins à plus long terme?
 - Quels sont ses propres facteurs de protection (capacité de quitter les lieux, support de parents, de proches, hébergement, aide professionnelle, autres)?
 - La sécurité des enfants ou de d'autres personnes (nouvelle/nouveau partenaire, parents, proches, autres) semble-t-elle compromise?
-

DÉCISION

- La personne semble-t-elle en état de bien évaluer la dangerosité? Différents facteurs sont à considérer :
 - La violence conjugale peut entraîner une tolérance aux agressions qui limite avec le temps la capacité des personnes à bien mesurer le danger et les impacts
 - La crainte des réactions de l'autre partenaire peut limiter la capacité à prendre des décisions
 - L'intoxication et l'état de crise peuvent aussi limiter la capacité à prendre des décisions éclairées
 - Quelles mesures peuvent-elles être prises pour aider la personne? (arrestation du suspect, saisie des armes à feu, 810, hospitalisation, appel au centre de crise, hébergement, référence au CAVAC, au CLSC, information sur les autres ressources d'aide, etc.)
 - La personne représente-t-elle elle-même un danger pour l'autre partenaire?
 - La violence conjugale est parfois mutuelle. Dans certains cas, les deux partenaires ont l'habitude de recourir aux agressions lors de différends ou de conflits; dans d'autres cas, l'exposition répétée à la violence peut avoir entraîné le partenaire agressé à user aussi de violence (soit en ripostant aux agressions, soit, avec le temps, en les initiant à son tour)
 - Des mesures doivent-elles être prises pour imposer un arrêt d'agir et assurer la sécurité des personnes?
-

MESSAGES

- « On pense souvent que les hommes ne subissent pas de violence conjugale. C'est faux. Ça peut arriver à tout le monde. »
- « La violence conjugale est inacceptable, peu importe qui en est victime. Chaque personne a droit à la sécurité, au respect de son intégrité, à la dignité et à l'honneur. »
- « Votre sécurité et le respect de vos droits sont importants. Vous faites bien de demander de l'aide. »

CAVAC
1 866 532-2822

Info-Social
811
Information et
référence vers
les ressources
du réseau de la
santé et des
services sociaux
et vers les
ressources
communautaires

